



# Sommaire

C.A. DE L'ANEF DU 24 MAI 2008 .....	1
ENSEIGNEMENTS-SÉMINAIRES.....	5
APPELS À CONTRIBUTIONS.....	27
LIVRES.....	39
PÉRIODIQUES.....	53
FORUM .....	61
STATUTS .....	73
ADHÉSION, ABONNEMENT.....	75
BULLETIN DE COMMANDE .....	77





# Conseil d'administration de l'ANEF

*Paris, 24 mai 2008*

*Présentes* : Armelle Andro, Geneviève Cresson, Nicole Décuré, Michèle Ferrand, Dominique Fougeyrollas, Christelle Hamel, Annik Houel, Nicky Le Feuvre, Françoise Picq.

## **EGALITÉ DES CHANCES**

Le 10 juillet 2008 a eu lieu une réunion des chargées de mission « Egalité des chances » à Lille. La plupart des missions n'existent plus et n'ont plus de financement. Il paraît néanmoins important que l'ANEF soit représentée à cette réunion. Geneviève Cresson fera un compte rendu pour l'ANEF.

## **AFFAIRE WELZER-LANG**

On sait que Daniel Welzer-Lang a demandé le remboursement de ses frais par l'Université Toulouse 2-Le Mirail. Un projet de lettre de protestation au président de l'Université a été rédigé, mais le courrier n'a finalement pas été envoyé. On sait que le président a refusé la demande ; il semble que le délai pendant lequel Daniel Welzer-Lang pouvait faire appel est épuisé. Il n'y a donc plus d'intérêt à le faire, d'autant que cette démarche demande une information préalable des « victimes ».

## **HALDE ET L'OBSERVATOIRE DE LA PARITÉ**

La HALDE et l'Observatoire de la parité ont auditionné l'ANEF (Armelle Andro) et CLASHES (Christelle Hamel). La discrimination



*Paris, mai 2008.*

dans l'éducation sera une priorité de l'année : le compte rendu de cette audition figure dans ce *Bulletin* (rubrique « Forum »).

### **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ANEF**

L'Assemblée générale de l'ANEF aura lieu le 20 septembre. Elle sera précédée d'une table ronde sur les relations doctorantes/directrices de thèse.

Nicole Mosconi fera une analyse-bilan du côté directrices ; côté thésardes, une jeune docteure d'EFiGiES. Annik Houel contacte une chercheuse qui a fait une enquête. Le lieu reste à fixer.

### **ELECTION DU PROCHAIN C.A.**

Un appel à candidatures a été envoyé par courriel dès le lendemain du C.A. La date limite pour faire acte de candidature est fixée au 15 juillet pour que l'information puisse être donnée à temps pour le vote par correspondance ou par procuration.

### **PROBLÈME SDFE ET SUBVENTION**

- Le Centre de documentation et le Service des Droits des Femmes et de l'Égalité lui-même sont menacés de disparition (voir pétition signée par l'ANEF dans la rubrique « Forum ») de ce *Bulletin*.

- Annik Houel contacte le SDFE pour savoir où et comment faire une demande de subvention.

- Le projet de l'année est la mise en ligne de textes introuvables, selon les demandes d'EFiGiES et du C.A. de l'ANEF. Parmi les propositions : *Revue d'en face*, *Crise de la société*, *féminisme et changement*. Toute autre proposition des membres de l'ANEF est la bienvenue.

### **CONGRÈS DES RECHERCHES FÉMINISTES FRANCOPHONES À RABAT**

L'ANEF a proposé la tenue d'un atelier (voir texte de la proposition dans ce *Bulletin*, rubrique « Appels »). Un appel sera fait aux adhérentes par courriel.

### **BILAN DES RECRUTEMENTS APRÈS LES COMMISSIONS DE SPÉCIALISTES**

Pour publier l'information sur ces recrutements dans le *Bulletin*, il faudrait pouvoir les recenser. Le blog de Baptiste Coulmont recense les postes attribués pour certaines disciplines.

Les adhérentes de l'ANEF sont donc sollicitées pour faire remonter ces informations au secrétariat de l'ANEF.





# Enseignements. Séminaires

Université du Maine - IUFORM Pays de la Loire  
CCI Le Mans

Licence professionnelle « ingénierie de formation - accompagnement en alternance »

## ***Institutions et processus de socialisation***

Module assuré par Erika Flahault : 12 heures (6 h CM + 6 h TD)

### *Objectifs du module*

Sensibiliser les apprenant-e-s aux ressources de l'analyse sociologique permettant d'identifier les facteurs sociaux de construction de l'identité, avec un accent sur le rôle de l'institution scolaire dans la construction des identités sexuées.

### *Compétences visées*

- Connaître les différentes approches sociologiques du concept de socialisation.
- Connaître les instances où se construit l'identité sociale en général et l'identité sexuée en particulier.
- Connaître les processus de construction de cette identité. Savoir utiliser les outils pédagogiques sur les stéréotypes et la diversification des choix.

### *Contenu*

- Les processus de socialisation : entre déterminisme et construction identitaire.
- Les instances de la socialisation.

- Institution scolaire et construction des identités de sexe.
- Présentation d'outils destinés à travailler sur les stéréotypes et la diversification des choix.

## Université Paris 7

Tous renseignements sur les enseignements de Paris 7 sur le site du CEDREF : <http://cedref.univ-paris7.fr>

## Université Paris-Ouest – Nanterre – La Défense

### ***Cours genre***

Cendrine Marro, maîtresse de conférences, UFR de sciences psychologiques et sciences de l'éducation, Université Paris-Ouest – Nanterre – La Défense.

#### DÉPARTEMENT DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION

– **Licence** : *Genre et rapports sociaux de sexe en éducation et formation*

36 heures (trois groupes : samedi, mardi et mercredi).

– **Master recherche** : *Genre, savoirs et différence des sexes*  
Séminaire annuel de recherche co-animé avec Verena Aebischer.  
Une séance par mois (jeudi 18h-20h).

– **Master professionnel M1 Fiap/Ipfa** : *Genre, travail et formation*  
36 heures (vendredi).

– **Ecole supérieure de travail social (ETSUP)** : *Formation de superviseur analyseur de pratiques*

Master professionnel en convention avec Paris X

36 heures : « Genre et formation » (mardi).

– **SUFOM** : *Sciences humaines et problématiques scolaires : conférences débats*

Convention avec le rectorat (la DAFPEN)

Module 13523 : « Identités plurielles dans l'école ».

Intervention de trois heures chaque année : « Genre et relations entre filles et garçons en classe ».





Nicole Mosconi, 12 juillet 2007.

## DÉPARTEMENT DE PSYCHOLOGIE

– **Licence** : *Psychologie sociale du genre*

Cours en amphi, en collaboration avec Verena Aebicher, 24 heures (jeudi).

– **Master 1 professionnel** : *Orientation, évaluation, conseil*  
30 heures : « Genre, identités sexuées et conduites » (sous forme de FC en janvier).

– **Ecole doctorale Connaissance, langage, modélisation** : « Genre, savoirs, éducation »

Séminaire de thèse, Nicole Mosconi (un samedi par mois).

## Université de Toulouse-Le Mirail

### **Pôle SAGESSE (Savoirs, genre et rapports sociaux de sexe)**

CERTOP-CNRS, UMR 5044, Maison de la Recherche – 2<sup>e</sup> étage, aile « B », Université de Toulouse-Le Mirail 31058 Toulouse Cedex 9

Téléphone : (+33) 05 61 50 43 94 / Fax : (+33) 05 61 50 37 08

Contact : lapeyre@univ-tlse2.fr

### ***Enseignements sur le genre, les femmes, les féminismes à l'UTM***

Année universitaire 2008-2009

Après l'attribution d'un premier poste en 1984, l'Université de Toulouse-Le Mirail est l'un des seuls établissements d'enseignement supérieur en France à proposer un ensemble de cours qui favorisent la prise en compte de la dimension sexuée de la réalité sociale d'un



*Sylvie Chaperon, 14 mars 2007.*



*Jacqueline Martin, 14 mars 2007.*

point de vue anthropologique, historique, sociologique, politique et économique. De plus, grâce aux activités du pôle SAGESSE (Savoirs, genre et rapports sociaux de sexe) du CERTOP-CNRS UMR 5044 [ancienne équipe d'accueil doctoral, Simone-SAGESSE (EA 3053)], l'UTM bénéficie également d'une équipe de recherche travaillant directement sur ces thèmes.

Les étudiantes et étudiants qui souhaitent s'initier à la problématique des rapports sociaux de sexe et/ou approfondir leurs connaissances dans ce domaine peuvent suivre les enseignements qui leur sont proposés dans différentes UFR et ceci au niveau des trois cycles universitaires. La possibilité existe donc d'organiser un parcours interdisciplinaire à partir des questions innovantes soulevées par cette perspective.

Dans la présentation qui suit, les modules suivis d'un (\*) sont également dispensés par le Service d'enseignement à distance (SED) de l'UTM. Les inscriptions ont lieu en début d'année dans les UFR indiquées par le code de chaque module. Pour plus d'informations, voir : <http://www.univ-tlse2.fr>

– NIVEAU L1 : 1<sup>re</sup> ANNÉE DE LICENCE

**HI03OP2Y : « Histoire des femmes 1 »** (\*) – 50 heures (6 crédits ECTS)

Responsables : Christine Dousset et Catherine Valenti  
(Voir secrétariat d'histoire pour les jours et horaires.)

Ce cours est une approche de mécanismes socioculturels qui établissent des rapports d'inégalité entre les sexes et de leur évolution au 19<sup>e</sup> siècle en France. Son objectif est d'inciter les étudiant-e-s à utiliser la dimension des rapports de genres qui peut apporter un éclairage complémentaire et enrichir la réflexion historique.

– NIVEAU L2 : 2<sup>e</sup> ANNÉE DE LICENCE

**EC2EOP2Y : Economie de la famille** – 50 heures (UE7 et UE15)

Responsable : Jacqueline Martin

Semestre 2, le mardi de 10h30 à 12h30 et de 16h à 18h

Etude des relations entre système économique et structures familiales (développement du salariat et division du travail entre hommes et femmes) aux 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècles.

– NIVEAU L3 : 3<sup>e</sup> ANNÉE DE LICENCE

**SO 03OP1 : Module européen « Les femmes et l'égalité des sexes en Europe »** (\*) – 50 heures (8 crédits ECTS)

Responsable : Marlène Albert-Lorca

(1<sup>er</sup> semestre, mardi 16h-18h et mercredi 10h30-12h30)

Module européen consacré à l'analyse comparative de la situation des femmes en Europe – éducation, emploi, familles, religion, mobilités, sexualités.

Cours également disponible (en anglais, français et espagnol) sur le site Internet :

<http://www.helsinki.fi/science/xantippa/xantippa.html>

**HI05OP1Y : « Histoire des femmes 2 »** – 50 heures (6 crédits ECTS)

Responsables : Sylvie Chaperon et Catherine Valenti

(1<sup>er</sup> semestre. Voir secrétariat d'histoire pour les jours et horaires.)

Ce cours, ouvert aux non-spécialistes, permettra à la fois une initiation à l'histoire des femmes et du genre et donnera des exemples concrets pris dans l'histoire du 20<sup>e</sup> siècle.

**SOC 018 : « Sociologie des rapports sociaux de sexe »** – 50 heures (8 crédits ECTS)

Co-responsable : Nathalie Lapeyre

(1<sup>er</sup> semestre, mardi 10h30-12h30 et mercredi 16h-18h, salle 683 UFR SES.)

Introduction aux analyses théoriques des catégories et rapports sociaux de sexe, à partir de l'étude des textes « fondateurs » et des travaux contemporains de ce champ et de l'élaboration d'un dossier de recherche individuel ou collectif.

**PY0E18Y : « Psychologie du développement de l'enfant et ses milieux de vie »** – 50 heures (25 h CM et 25 h TD) (6 crédits ECTS)

Responsable : Véronique Rouyer

(1<sup>er</sup> semestre, mercredi 10h30-12h30 (CM) et mercredi 8h30-10h30 ou 14h-16h (TD).

*Objectifs* : Cet enseignement a pour objectif d'appréhender les relations interpersonnelles dans différents contextes de socialisation familiaux et extra-familiaux. Leur étude permet d'explorer certaines facettes du développement socio-affectif et sexué du jeune enfant mais aussi d'aborder les questions relatives au couple conjugal et parental, aux relations parents-enfants, et de façon plus générale à la place de l'enfant dans sa famille.

*Contenus* : Trois grandes thématiques seront abordées : conjugalité, co-parentalité et parentalité ; pratiques éducatives familiales et institutionnelles ; construction de l'identité sexuée du jeune enfant dans ses milieux de vie.

**HA15OP1Y : « Genre et sexualité en histoire de l'art »** – 50 heures (6 crédits ECTS)

Responsable : Christian Mange

(1<sup>er</sup> semestre, voir secrétariat d'histoire de l'art et archéologie pour les jours et horaires.)

Cette thématique donne lieu à des travaux universitaires qui permettent d'avancer dans la réflexion sur la construction sociale des inégalités de sexe. Ce cours d'histoire de l'art, concernant principalement la période contemporaine, confronte cette notion à la méthodologie propre à la discipline : commentaire d'œuvres,

approche monographique, étude thématique, historique, etc. Les cours veulent apporter des connaissances sur les artistes femmes (Bonheur, Morisot, Claudel, Delaunay, Vieira Da Silva), faire une lecture critique du monde artistique (les institutions, la formation, les carrières, la réception), analyser les différentes représentations des genres données par les femmes et par les hommes (la Vierge, la Mère, la Putain, la Lesbienne), questionner les identités sexuées (le regard masculin, les désirs, l'homo érotisme). Au terme de ce parcours, l'étudiant-e doit maîtriser la question du « je » dde la chercheur-e, notamment dans son travail d'écriture (préparation au master).

– NIVEAU M1 – 1<sup>re</sup> ANNÉE DE MASTER

**UE 41, 42 et 43 : Séminaire de M1 « Sociologie du genre, de la mixité et de la parité » (\*)** – 50 heures (5 crédits ECTS)

Responsable : Nathalie Lapeyre

(1<sup>er</sup> semestre le mardi 14h-16h et 2<sup>e</sup> semestre, le mardi 10h30-12h30, salle 681 UFR SES.)

Approfondissement des analyses sociologiques du genre dans divers champs du social. Préparation d'un mémoire de maîtrise.

**UE41 / 40 HIS 1D : Séminaire « Genre, sexualité et société »** – 25 heures

Responsable : Sylvie Chaperon

(Voir secrétariat d'histoire pour la salle et les horaires.)

Historiographie et épistémologie de l'histoire du genre et de la sexualité.

– NIVEAU M2 – 2<sup>e</sup> ANNÉE DE MASTER

**Master Recherche : « Formation aux métiers de la recherche en sociologie »**

UE51 : Option « Théorie des rapports sociaux de sexe », 25 heures, mutualisée avec les enseignements du M2 professionnel « Genre et politiques sociales »

Responsable : Nathalie Lapeyre

(Pour le programme, disponible à la rentrée universitaire, contacter [lapeyre@univ-tlse2.fr](mailto:lapeyre@univ-tlse2.fr))

**Master professionnel « Genre et politiques sociales »** – 420 heures + stage de 14 semaines (60 crédits ECTS)

Responsables : Jacqueline Martin et Nathalie Lapeyre

*Objectifs :*

Ce master professionnel vise à former des futurs responsables de l'action sociale, en les sensibilisant aux enjeux des politiques sociales du point de vue de l'égalité entre les femmes et des hommes.

Ce master (niveau bac +5), créé en 1993, propose une formation appréhendant l'ensemble des politiques sociales sous l'angle des rapports sociaux de sexe. Sa spécificité réside dans le recours à des méthodologies et à des problématiques nouvelles, peu appliquées à ce jour au secteur social.

Il s'agit d'apprécier ce qui participe à la reproduction/transformation des rapports sociaux de sexe dans la conception et la mise en application de mesures présumées neutres à cet égard.

À partir d'une analyse approfondie des modes d'intervention de l'État et des collectivités territoriales, ainsi que les instances supra-nationales (Union européenne), les étudiant-e-s acquièrent une maîtrise du contexte institutionnel de l'action sociale et sont formé-e-s aux outils d'intervention en faveur de l'égalité entre les sexes dans tous les domaines des politiques sociales (selon les principes du « mainstreaming »).

*Contenu de la formation :*

Cette formation, originale dans l'approche qui est la sienne – l'entrée par le biais des rapports sociaux de sexe – couvre tous les domaines de l'action sociale. La formation s'organise autour de sept unités d'enseignement (U.E.), dont voici un premier descriptif :

UE60/SO1060 : Introduction aux politiques sociales et genre, semestre 1, 125 h, 15 ECTS.

UE61/SO1061 : GPS : Renforcement méthodologique, semestre 1, 50 h, 5 ECTS.

UE62/SO1062 : GPS : Politiques de santé et genre, semestre 1, 75 h, 10 ECTS.

UE70/SO1070 : GPS : Politiques de l'emploi et genre, semestre 2, 75 h, 8 ECTS.

UE71/SO1071 : GPS : Politiques de l'habitat et politiques de la ville, semestre 2, 75 h, 8 ECTS.

UE72/SO1072 : GPS : Méthodologie de projet professionnel, semestre 2, 25 h, 2 ECTS.

UE73/SO1073 : GPS : Stage professionnel (au moins 14 semaines), semestre 2, 25 h, 12 ECTS.

#### *Débouchés professionnels :*

Le master professionnel Genre et politiques sociales débouche sur des emplois liés à la conception, la mise en œuvre et/ou l'évaluation des politiques sociales au sein de diverses structures professionnelles.

Il s'agit principalement d'emplois de chargé-e de mission à l'égalité hommes-femmes), de chargé-e d'étude, de conseillère/conseiller d'insertion, d'attaché-e territoriale, de directrice/directeur d'association, etc. Ces emplois de l'action sociale peuvent être rattachés aux services déconcentrés de l'Etat (délégation régionale aux droits des femmes et de l'égalité, DDASS, etc.), aux collectivités territoriales (Conseil régionaux, Conseils généraux, communes) ou au secteur associatif (CIDF, Missions locales, SOS Femmes solidarité, Centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), etc.).

#### *Equipe pédagogique :*

L'équipe pédagogique du master est composée majoritairement de sociologues, mais une approche pluridisciplinaire des politiques sociales et des rapports sociaux de sexe est favorisée dans l'ensemble des enseignements. Par ailleurs, les professionnels de terrain interviennent régulièrement dans les différentes unités d'enseignement. Le master permet la rencontre des savoir-faire analytiques et des pratiques dans le but de former des professionnel(le)s responsables de l'action sociale.

#### *Public :*

Le recrutement dans ce master s'effectue à l'issue de la validation d'un master 1 en sciences sociales et humaines dans une université française ou étrangère ou bien par le biais de la formation continue (personnes ayant un minimum de cinq ans d'expérience profession-

nelle dans le champ de l'action sociale, éventuellement avec validation des acquis professionnels – VAP, ou validation des acquis de l'expérience – VAE).

*Organisation de la formation* : Le master comporte 450 heures de cours, dont un tiers d'enseignements théoriques et au moins 14 semaines de stage professionnel obligatoire.

*Calendrier 2008-2009* :

– Le vendredi 20 juin 2008 : date limite de réception des candidatures pour les personnes résidant à l'étranger ou en cas de procédure spécifique VAE ou VAP 85.

– Le vendredi 5 septembre 2008 : date limite de réception des candidatures pour les personnes résidant en Métropole, hors procédure VAE ou VAP 85.

– Le jeudi 11 septembre 2008 : Présélection des dossiers et convocations pour les auditions.

– Le mardi 23 septembre 2008 : Auditions devant le jury de sélection et classement des candidatures.

*Pour plus d'informations* : Pour toute démarche administrative liée à l'inscription au master, y compris l'envoi des dossiers de candidature, veuillez vous adresser au secrétariat de la formation :

Madame Catherine BRISSON – Master Genre et politiques sociales – UFR SES, Département de sociologie, Université Toulouse-Le Mirail – 5, allées Antonio-Machado – 31058 Toulouse Cedex 09

Tél : 33 (0)5 61 50 48 86 – Fax : 33 (0)5 61 50 46 60

e-mail : [iupsocio@univ-tlse2.fr](mailto:iupsocio@univ-tlse2.fr)

Site Internet : <http://www.univ-tlse2.fr/socio>

[http://www.univtlse2.fr/SO4M2\\_930/0/fiche\\_\\_\\_formation/&RH=02](http://www.univtlse2.fr/SO4M2_930/0/fiche___formation/&RH=02)  
Diplomes

Indépendamment des enseignements, le pôle SAGESSE organise chaque année une série de conférences publiques, en partenariat avec la librairie *Ombres Blanches* à Toulouse. Le calendrier des conférences 2008-2009 sera disponible à la rentrée universitaire.

*Contact* : Josette Costes [jo.costes@free.fr](mailto:jo.costes@free.fr)



Par ailleurs, l'équipe organise des échanges ERASMUS / CREPUQ pour les étudiants et étudiantes de M1 ou M2. Les séjours d'étude (d'une durée de 3 à 9 mois) ont lieu avec nos partenaires dans les établissements universitaires de : Sunderland (Royaume-Uni) Barcelone, Madrid, Grenade (Espagne), Bergen (Norvège), Tallin (Estonie), Lisbonne et Coimbra (Portugal) et Helsinki (Finlande).

Pour plus de renseignements, prendre contact avec Mariangela Roselli : [roselli@univ-tlse2.fr](mailto:roselli@univ-tlse2.fr)

*Centre de documentation* : L'équipe dispose d'un centre de documentation spécialisé sur le genre, les femmes, les hommes et les rapports sociaux de sexe (situé au 2<sup>e</sup> étage de la Bibliothèque universitaire centrale). Le catalogue des ouvrages disponibles au centre de documentation peut être consulté à l'adresse suivante : <http://www.univ-tlse2.fr/genre/>

Pour plus d'informations, contactez Annie Couillens, documentaliste : [anniec@univ-tlse2.fr](mailto:anniec@univ-tlse2.fr)

## Université Lumière-Lyon 2

### ***Études sur le genre S4***

Responsable : M. Stistrup Jensen

#### *Objectifs :*

La formation spécifique dans le domaine du genre vise à introduire les étudiant-e-s de toutes les disciplines aux problématiques liées :

- à la construction des identités sexuées, du masculin et du féminin,
- aux représentations culturelles et symboliques de la différence des sexes et à leur traitement dans les langues,
- et à la situation sociale différente et dissymétrique des hommes et des femmes.

Elle s'appuie sur un vaste champ de recherche transdisciplinaire. Elle ouvre sur deux trajectoires possibles selon que l'étudiant-e quitte l'Université au niveau licence ou poursuit jusqu'à un master, voire un doctorat.

Dans le premier cas, cette formation intéresse tout particulièrement ceux et celles qui se destinent à des carrières dans lesquelles ces questions se posent quotidiennement et de façon cruciale, c'est-à-dire spécialement (mais sans exclusive) celles qui relèvent des domaines suivants : l'éducation et la formation au sens large, la culture, le travail social, les ressources humaines, les professions du soin et de la justice.

Dans le second, les étudiant-e-s qui s'orientent vers un master (professionnel ou recherche) pourront approfondir leur compétence dans ce domaine, soit par des modules transversaux proposés dans certains masters de l'Université Lumière-Lyon 2, soit, pour les littéraires par une spécialité « Masculin-Féminin » dans leur master de référence.

Descriptif : Parmi huit propositions suivantes, les étudiant-e-s doivent choisir deux enseignements, correspondant chacun à 21 heures TD.

- *Genre, pouvoir et politique*, Mme Juliette Rennes. CM. Validation : Contrôle écrit à l'issue de l'enseignement.  
Code UE : 2VLGFEU4

Dans une première séquence, ce cours aborde, à travers une perspective historique, le long combat des féministes pour l'accès à la citoyenneté politique, économique et sociale aux 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècles et les résistances auxquelles ces revendications se sont heurtées. Il fait ensuite le point sur les rapports de genre contemporains dans l'accès au pouvoir en se concentrant particulièrement sur la sphère politique, mais en abordant également d'autres activités professionnelles et en prenant en compte l'inscription du genre au sein d'autres rapports inégalitaires (fondés sur l'âge, la classe sociale, l'ethnicité, l'orientation sexuelle, etc.). Ce processus sera vu essentiellement à travers le cas français, mais dans une perspective comparative avec les autres pays européens.

- *Le féminisme américain au 19<sup>e</sup> siècle*, Mme Colette Collomb-Boureau.  
TD le jeudi 2. Bâtiment K, salle 015.

Validation : étudiant-e-s assidu-e-s : note de participation + commentaire de texte, en anglais ou en français (au choix de l'étudiant-e).  
DA : idem.

Code UE : 2VLGFAM4

Découverte de nouvelles perspectives historiques, politiques et sociales par la prise en compte des femmes dans la naissance de la nation américaine. Histoire des mouvements féministes américains au 19<sup>e</sup> siècle et leurs prolongements politiques, sociaux et culturels dans l'actualité la plus récente.

N.B. : bon niveau d'anglais écrit exigé.

- *Sexe, genre, activité professionnelle*, Mme Annick Marnas. TD le vendredi 2 et 3, si un second TD est ouvert. Bâtiment F, salle 010.

Validation : une composition écrite + un travail par groupe, en TD, de lecture de tableaux statistiques

Code UE : 2VLGPRO4

Introduction aux notions de sexe et de genre en interrogeant tout d'abord la bicatégorisation des sexes construite sur le biologique. Après une déconstruction des différences entre hommes et femmes,

Photo Nicole Décuré



Cambodge, 2007.

conçues comme naturelles, nous nous centrerons plus particulièrement sur l'activité professionnelle et la place occupée par les femmes sur le marché du travail, mettant en avant les avancées mais aussi les inégalités persistantes. Nous étudierons les variations de cette activité professionnelle selon les situations matrimoniales et familiales et mettrons en regard la formation reçue par les garçons et les filles.

- *Parents, socialisation et différences entre les sexes*, Mme Christine Morin-Messabel. CM le vendredi 2. Bâtiment K, amphi C.

Validation : examen écrit fin de semestre.

Code UE : 2VLGPAR4

Décrire, analyser les processus en œuvre dans la construction de l'identité sexuée (notamment la dimension « attentes différenciées », « rôle des sexes » dans le cadre de l'enfance et dans l'élaboration de la représentation de soi et des autres).

Le cours s'organise autour du thème de la socialisation différenciée entre les sexes et de la construction de l'identité sexuée. Nous nous intéressons plus spécifiquement à l'environnement familial et aux relations parents-enfants. Le cours utilise des articles de recherche qui sont commentés, analysés et qui ouvrent sur des recherches possibles.

- *Le genre à l'école*, Mme Ingeborg Rabenstein-Michel. TD le lundi 7. Bâtiment F, salle 010.

Validation : étudiant-e-s assidu-e-s : 1 note à l'écrit, 2 notes à l'oral.  
DA : 1 note à l'écrit.

Code UE : 2VLGECO4

Les femmes et l'accès aux savoirs /2. Les enjeux de la construction/représentation/transmission des représentations du féminin-masculin dans les cursus et manuels scolaires /3. Mixité – Egalité des chances – Parité

Analyse de l'évolution des théories sur l'éducation des filles et la mixité scolaire, étude comparative de manuels scolaires premier et second degrés, observation de l'introduction des représentations féminin-masculin et de leur fixation, évolution ou modification progressives.

- *Masculin-féminin dans les contes, approche littéraire*, Mme Merete Stistrup Jensen. TD le mardi 6 (ou mardi 7 s'il y a besoin d'un 2<sup>e</sup> groupe). Bâtiment F, salle 010.

Validation : étudiant-e-s assidu-e-s : une note d'oral ou une note d'écrit. DA : une épreuve écrite en 3 heures.

Code UE : 2VLGFMN4

Initiation aux problématiques concernant la construction des identités sexuées, du masculin et du féminin, et aux représentations culturelles et symboliques de la différence des sexes. À partir des contes de la littérature française et étrangère, nous étudierons les fonctions et les rôles narratifs des personnages féminins et masculins, ainsi que les idées sur la différence des sexes et leur évolution dans le temps.

- *Éducation et formation professionnelles des filles et des garçons aux 19<sup>e</sup>-20<sup>e</sup> siècles*. M. Jean Castets. TD vendredi 4. Bâtiment F, salle 010.

Validation : étudiant-e-s assidu-e-s : un exposé ou une fiche de lecture et un devoir sur table à la fin des enseignements de l'UE. DA : prendre contact avec l'enseignant.

Code UE : 2VLGEDU4

Faire comprendre l'évolution historique qui peut expliquer les questions posées par la scolarisation professionnelle des temps présents vues sous l'angle : différences filles / garçons.

- *Représentations littéraires du mariage*, Mme Michèle Fontana . TD le mardi 6. Bâtiment F, salle 011.

Validation : 1 écrit, 1 oral. DA : prendre contact avec l'enseignante.

Code UE : 2VLGRRM4

Après la Grande Révolution, le Code Napoléon fixe les relations entre les sexes et semble consacrer la dépendance de la femme, particulièrement dans le cadre du mariage. Toutefois, au fil d'un 19<sup>e</sup> siècle que borne la Grande Guerre, la loi (enseignement, divorce, etc.) et les représentations du féminin et du masculin connaissent d'importantes mutations. Que peut en dire la littérature ? Extraits d'œuvres littéraires.

Semestre d'enseignement : 42 heures au semestre 4.

Public concerné : étudiant-e-s inscrit-e-s au semestre 4 du parcours de licence.

Contact administratif : Centre Louise Labé. Bureau 234, bât. L –  
Campus Porte des Alpes – 5, avenue Pierre-Mendès-France 69676  
Bron Cedex – Tél : 04 78 77 24 84 – Fac : 04 78 77 30 30

Courriel : Louise-Labe@univ-lyon2.fr

### ***Études sur le genre***

UE libres et « option ». Licence semestres 5 et 6. 2008-2009

Responsable : Patricia Mercader

#### *Objectifs*

La formation spécifique dans le domaine du genre vise à introduire les étudiant-e-s de toutes les disciplines aux problématiques liées à la construction des identités sexuées, du masculin et du féminin, aux représentations culturelles et symboliques de la différence des sexes et à leur traitement dans les langues, enfin à la situation sociale différente et dissymétrique des hommes et des femmes. Elle intéresse tout particulièrement ceux et celles qui se destinent à des carrières dans lesquelles ces questions se posent quotidiennement et de façon cruciale, c'est-à-dire spécialement (mais sans exclusive) dans les domaines suivants : l'éducation et la formation au sens large, la culture, le travail social, les ressources humaines, les professions du soin et de la justice.

#### *Descriptif*

Ces enseignements sont proposés sous deux formes au choix de l'étudiant-e- : UE libres (un ou deux cours « genre ») ou « option » (impérativement : trois cours dans l'ensemble « genre », dont un au semestre 5 et deux au semestre 6). Choisir la forme « option » (option professionnalisante en sociologie et en psychologie) comporte certains avantages :

- possibilité de choisir des cours qui ne sont pas ouverts en UE libre (voir la liste) ;
- les options bénéficient d'une deuxième session (contrairement aux UE libres).

Les étudiants qui choisissent l'UE libre peuvent prendre seulement un ou deux enseignements sur le genre, mais ne bénéficient pas des avantages de l'option.

**SEMESTRE 5**

Ouverts en option et en UE libre

- *Genre et féminisme en France, au Québec et ailleurs. Épistémologie, théorie, méthodologie.* Marie-Carmen Garcia, sociologie, TD le mardi de 16h45 à 18h15. Validation : contrôle continu, exposés-discussions. Prendre contact avec l'enseignant-e.

Ce TD propose une approche comparative des relations entre les études de genre et le féminisme dans différents pays. Le Québec (Canada) et la France seront privilégiés mais les Etats-Unis et d'autres pays européens seront également traités. Il s'agira, après avoir donné les grandes lignes des mouvements féministes sur les trois dernières décennies, que les étudiant-e-s effectuent par petits groupes des recherches documentaires (dans la langue de leur choix) sur les pays de leur choix (Amérique du Nord et Europe) et qu'ils présentent leurs travaux au cours d'exposés-discussions.

- *Processus de sexualisation et construction identitaire.* Patricia Mercader, psychologie, CM le mercredi de 13h15 à 14h45. Validation : examen final. Prendre contact.

La sexualité (comme catégorie conceptuelle et comme ensemble de pratiques) et la différenciation entre homme et femme s'articulent aussi bien dans les pratiques et les discours sociaux que dans le parcours singulier des sujets humains. Nous étudierons cette articulation dans la perspective du développement de l'enfant, en partant des moments les plus archaïques et des pathologies de l'identité, pour terminer sur les développements adultes.

- *Problématiques de genre.* Laurence Tain, sociologie, TD le jeudi de 15h à 16h30. Validation : exposé et partiel en TD. Prendre contact.

Nous chercherons à faire le point sur les différentes problématiques de genre qui se succèdent, se chevauchent, se croisent et s'affrontent. Nous essaierons ainsi de comprendre comment différents points de vue (essentialiste, universaliste, *queer*, etc.) abordent la catégorisation homme/femme, les attributs masculins et féminins, les rapports entre les deux sexes, les formes de sexualité. Cette mise à

plat des points communs aussi bien que des oppositions de ces diverses conceptions devrait contribuer à mettre à disposition les outils efficaces pour la compréhension du monde social.

- *Masculin/féminin en littérature : introduction*. Christine Planté, lettres, TD le lundi de 16h45 à 18h15. Validation : Note d'écrit et participation orale. Prendre contact. Attention, ce cours a lieu sur le campus Berges du Rhône.

Comment la différence des sexes et les catégories du masculin et du féminin concernent-elles la littérature : au niveau de la langue, de la culture, des écrivains, des personnages et des lecteurs ? Quelles notions, quelles problématiques ont-elles été développées pour aborder ces questions ? Textes d'appui : *Enfance*, de Nathalie Sarraute (« folio », Gallimard), textes d'époques et de genres littéraires variés.

## SEMESTRE 6

Ouverts en option et en UE libre

- *Liberté, égalité, féminité : femmes et féminismes aux Etats-Unis de 1960 aux années Reagan*. Colette Collomb-Boureau, anglais, TD le jeudi de 16h45 à 18h15, campus Berges du Rhône. Cours donné en anglais. Validation : 25 % travaux + 75 % écrit en anglais. Prendre contact.

À travers l'étude de la renaissance du féminisme américain, de sa radicalisation, de ses victoires et de ses échecs, ce cours propose une réflexion sur la manière dont les idéaux fondateurs de la nation américaine ont nourri le combat des femmes soucieuses d'entrer de plain-pied dans leur champ d'application. Cette étude s'appuiera sur une sélection de textes représentatifs distribués en cours et sur deux ouvrages : B. Friedan, *The Feminine Mystique*, (New York : Norton, 1963) dont la lecture est obligatoire ; Cl. Fillard, C. Collomb-Boureau. *Les Mouvements féministes américains*. Ellipses, 2003.

- *Enjeux sociaux des discours psychologiques sur le genre, la différence des sexes et la sexualité dans ses différentes formes*. Rommel Mendès-Leite et Patricia Mercader, psychologie, CM le mardi de 16h45 à 18h15. Validation : examen final. Prendre contact.



La psychologie (avec les différentes approches, parfois conflictuelles, qui la composent) a pris dans le monde contemporain, au moins occidental, un poids social tout à fait considérable : des « psys » sont experts auprès des tribunaux, sollicités pour donner des avis sur l'évolution de la société (notamment en matière familiale), une *vulgate* psychanalytique envahit les médias, etc. La question du genre et de la différence des sexes est un thème privilégié de ce déploiement discursif. Le cours proposera un tour d'horizon de quelques positions psychologiques classiques et contemporaines particulièrement significatives.

- *La construction sociale des genres et des sexualités au regard des émotions : l'exemple de l'amour. Approches en sciences sociales.* Rommel Mendès-Leite, anthropologie, TD le jeudi de 18h30 à 20h. Validation : exposés et examen final. Prendre contact.

Lors de ce TD nous allons analyser, à partir d'une approche multidisciplinaire et genrée en sciences humaines et sociales (psychologie sociale, anthropologie, sociologie, histoire et philosophie) la construction des rapports sociaux de genre (masculin et féminin), de sexe (hommes et femmes), d'orientation sexuelle (hétérosexualité, homosexualité, bisexualité), et des émotions (affects, passions, sentiments, etc.) dans le couple à partir des problématiques de l'amour.

- *Couple, famille et genre. Approche socio-anthropologique des rapports sociaux de sexe et de la construction d'identité sexuée dans l'institutionnalisation du couple et de la famille.* Marie-Carmen Garcia, sociologie, TD le mardi de 15h à 16h30. Validation : contrôle continu, examen sur table et exposé oral ou écrit. Prendre contact.

En partant des théories sociologiques sur les identités de sexe, sexuelles et sexuées, le cours aborde les grandes transformations socio-démographiques du couple et de la famille depuis les années 1970. De manière centrale, le cours pose la question des articulations entre le genre – entendu comme système de différenciation et de hiérarchisation entre les sexes – et l'institution familiale. Ainsi, en s'appuyant sur des théories du genre, sont posées les questions de la

parenté, de la sexualité et de la conjugalité dans nos sociétés contemporaines.

- *Socialisation différenciée, rapports sociaux et catégories de sexe.* Christine Morin-Messabel, psychologie, TD le vendredi de 13h15 à 14h45. Validation : examen final. Prendre contact.

*Objectif(s)* : Analyser les processus à l'œuvre dans la dynamique d'émergence des différences intersexes : dans l'espace familial, scolaire, professionnel et politique.

*Descriptif* : Le cours est organisé autour d'articles de recherches concernant la socialisation différenciée (petite enfance, période scolaire), les stratégies d'orientation et d'insertion professionnelle et la sphère du politique (représentations).

L'objectif central est de dégager le lien entre catégories de sexe et rapports de pouvoir, notamment les conditions d'actualisation de ce rapport de pouvoir.

- *Sexe et reproduction.* Laurence Tain, sociologie, TD le jeudi de 15h à 16h30. Validation : exposé et partiel en TD. Prendre contact.

Sexualité et reproduction, activités « naturelles » ou « sociales » ? Dans une perspective de genre, c'est cette deuxième hypothèse que nous explorerons en nous appuyant sur les multiples formes d'organisations et de combinaisons que les sociétés ont inventées au fil du temps. Ce fil conducteur nous conduira notamment à revisiter les amours antiques, l'histoire de l'homosexualité, les pratiques contraceptives, l'excision, la prostitution, la figure de la stérilité, l'homoparentalité, etc. dans une approche comparatiste et pluridisciplinaire.

- *Histoire des femmes et genre dans les sociétés occidentales, 19<sup>e</sup>-20<sup>e</sup> siècles : Histoire des rôles et de leurs recompositions.* Marianne Thivend, histoire, CM, le jeudi de 15h à 16h30. Validation : contrôle continu et dissertation en temps limité. Prendre contact.

Les séances consacrées à la période moderne (17<sup>e</sup>-18<sup>e</sup> siècles) mettront en évidence les rapports entre les sexes dans une société marquée, tant dans la pratique que dans ses idéologies fondantes, par la diversité et l'inégalité structurelles des individus. En particulier,

seront analysées les positions respectives des hommes et des femmes dans quatre domaines fondamentaux : le droit, le travail, l'éducation et la religion.

Les séances consacrées à la période contemporaine (mi-19<sup>e</sup>-21<sup>e</sup> siècles) s'intéressent ensuite à l'organisation, dans le cadre des sociétés industrialisées, de nouvelles hiérarchies sociales, entre les élites, les classes moyennes et les couches populaires, hiérarchies qui se doublent de ségrégations sexuelles. Longtemps privées de droits civiques élémentaires, les femmes sont reléguées dans des professions sans guère d'avenir, et ce jusqu'aux années 1970. Ces inégalités sociales et sexuelles ont un lieu d'élaboration privilégié : le système scolaire, qu'il soit envisagé dans ses niveaux primaire, secondaire ou supérieur. C'est l'histoire de ces évolutions au cours des 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècles qui est ici proposée. L'attention portera également sur l'histoire des mouvements et revendications féministes, qui se font l'écho de ces questionnements, tant de la part des hommes que des femmes, en particulier dans les associations et les regroupements politiques.

- *Mutations du genre dans la France contemporaine 1945-2005*. Michelle Zancarini-Fournel, histoire, CM, le mardi de 9h45 à 11h15 ou de 13h45 à 14h45. Validation : devoir sur table, un exposé oral, examen écrit en fin de semestre. Prendre contact.

On s'attachera à étudier, pour ce qui concerne la France, les représentations et les rapports du masculin et du féminin et de ses répercussions sur l'histoire politique, l'histoire de la famille, de l'enseignement et de la formation comme celle du travail, ainsi que sur l'histoire des mouvements et revendications féministes. Les rapports avec d'autres pays occidentaux, les transferts comme les influences réciproques seront aussi abordés.

### **Ouverts en option seulement**

- *Masculin/féminin en littérature*. Christine Planté, lettres, TD, horaire communiqué ultérieurement par la Faculté des lettres, campus Berges du Rhône. Validation : assiduité obligatoire ; une note d'écrit ; participation orale.

## Sous réserve

- *Masculin-Féminin. Philomèle et Orphée, approche littéraire.* Merete Stistrup Jensen, lettres, TD, horaire communiqué ultérieurement par la Faculté des lettres, campus Berges du Rhône. Validation : assiduité obligatoire ; une note d'écrit: participation orale.

Si le mythe d'Orphée est souvent considéré comme exemplaire pour dire la part d'absence qui fonde la création artistique, celui de Philomèle, moins connu, se trouve également à l'origine d'une lignée de textes centrés sur le silence, mais aussi sur le rapt de la parole, comme point de départ de la création. On s'intéressera aux affinités et écarts entre ces deux figures mythiques, à leur traitement dans un ensemble de textes français et étrangers qui les ont réécrites ou invoquées aux 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècles, en situant notre analyse dans un contexte historique et social où les femmes commencent à s'approprier, en plus grand nombre, le domaine artistique. Comment ces textes déclinent-ils leurs visions du monde au masculin et au féminin ? Comment conçoivent-ils la place de l'artiste, homme ou femme, dans la culture ?

Semestre d'enseignement : U.E. libre : 21 heures au semestre 5 ou 6 – option : 63 heures aux semestres 5 et 6.

Public concerné : étudiants inscrits aux semestres 5 et 6 d'un parcours de licence.

*Contact administratif* : Centre Louise Labé. Face à la MDE Campus Porte des Alpes, Bron – 5, avenue Pierre-Mendès-France 69676 Bron Cedex – Tél : 04 78 77 24 84

Courriel : Louise-Labe@univ-lyon2.fr



# Appels à contributions

## *Le féminisme face aux défis du multiculturalisme*

### **5<sup>e</sup> Congrès des recherches féministes francophones**

21-25 octobre 2008, Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales, Université Mohammed V, Rabat Agdal, Maroc

Directrice du congrès : Malika Benradi, professeure à la Faculté de droit Rabat Agdal, avocate auprès du Barreau de Rabat, agrégée auprès de la Cour de Cassation. Tel/fax : 00 212 37 71 34 50

GSM : 00 212 61 48 93 48

Courriel : malikabenradi@yahoo.fr - malika\_benradi@hotmail.com

Pour le 5<sup>e</sup> Congrès des recherches féministes francophones, l'ANEF (Association nationale des études féministes – France) souhaite organiser un atelier qui se situerait au croisement de deux des axes du congrès : « Du féminisme au genre : continuité et rupture ? » et « La recherche est-elle toujours au service de l'action des mouvements de femmes ? ».

Cet atelier pourrait s'intituler : Militantisme / études féministes / études de genre.

Tout au long de sa désormais longue histoire, l'ANEF s'est interrogée sur les relations entre mouvement social et recherche. C'est d'abord l'analyse de la spécificité d'une démarche de recherche issue d'un mouvement social et l'évolution de celle-ci à travers son institutionnalisation depuis le Colloque de Toulouse (1982). C'est la question récurrente de la proximité et de la distance avec les mobilisations féministes dont elle a posé des jalons avec notamment l'organisation d'une journée de l'ANEF « Etudes féministes, militantisme, mouvement des femmes » en 1996 (supplément au *Bulletin* de l'ANEF

n° 23, printemps 1997) ou encore les ateliers « Institutionnalisation » au Congrès de Toulouse en 2002 (Déséxiation et parité linguistique).

Le 5<sup>e</sup> Congrès des recherches féministes francophones nous semble être l'occasion d'une confrontation nécessaire entre les façons dont cette question des relations entre recherches féministes et mouvements de femmes se pose dans les différents contextes de nos pays (entre le Nord et le Sud, mais aussi notamment entre la France et le Québec). L'abandon de la terminologie « études féministes » au profit des « études de genre » marque certainement une distance tant par rapport à sa propre origine militante que par rapport aux groupes féministes. Une tentative de retisser un lien à la suite du Congrès de Toulouse en 2002 n'avait pas trouvé de débouché. Cela n'en reste pas moins nécessaire autant que difficile.

### **Note de présentation**

Le féminisme et le multiculturalisme, deux concepts qui ont alimenté bien des débats, à la fin du 20<sup>e</sup> siècle et plus particulièrement au début de ce 3<sup>e</sup> millénaire. Pour certain-e-s, le féminisme et le multiculturalisme sont considérés d'emblée comme des concepts opposés. Cette opposition fait largement l'objet de débats entre chercheur-e-s, féministes, militant-e-s du Sud et du Nord. Depuis plus d'une décennie, ces débats gagnent les espaces politiques et deviennent par conséquent des débats publics qui opposent les partisans de l'universalité où le principe de l'égalité, mis en avant, ne peut composer avec la spécificité culturelle, fondée sur la complémentarité des rôles sociaux. Pour d'autres, ces deux concepts ne sont pas antinomiques, le principe de l'égalité n'exclue pas le respect de l'identité culturelle.

La question des inégalités en droits et des discriminations subies par les femmes est l'un des griefs les plus importants contre l'idée d'octroyer aux groupes culturels la liberté de vivre conformément à leurs valeurs culturelles et pratiques.

L'intérêt de l'étude du conflit entre le féminisme, caractérisé par la revendication des femmes à ne pas être désavantagées par leur sexe, à jouir de la même dignité et du même choix de vie que les hommes, et le multiculturalisme, appréhendé dans son contexte

social, économique et politique, caractérisé par la revendication du respect des droits des groupes et de la protection de leurs modes de vie, n'est plus à souligner. L'interrelation entre culture et genre concernant l'inégalité et le contrôle des femmes par les hommes, est encore un sujet de débat, de controverses et de polémiques.

Les critiques du multiculturalisme sont fondées sur le fait que le respect de certaines valeurs culturelles n'améliore pas la condition des femmes dans des sphères culturelles souvent patriarcales, fondées sur la discrimination des sexes dans l'espace privé et l'exclusion des femmes de l'espace public.

En retraçant l'histoire des débats sur la « différence » qui ont occupé le mouvement féministe depuis les années soixante jusqu'à aujourd'hui, on relève de nombreuses impasses. En effet, la discussion, d'abord centrée sur l'opposition « égalité-différence », a connu une seconde phase concernée par les « différences entre les femmes » pour enfin parvenir au troisième stade actuel, occupé par le thème des « différences croisées multiples : genre, race, classe, etc. ». Aucune des positions ne permet d'opérer une distinction pertinente entre les revendications identitaires qui sont démocratiques et celles qui ne le sont pas, entre les différences justes et les différences injustes. De ce fait, aucune de ces positions ne peut servir de fondement à une politique féministe viable. Ni l'une ni l'autre n'est capable d'établir un lien entre une orientation culturelle fondée sur l'identité et la différence, d'une part, et une politique sociale de justice et d'égalité d'autre part.

Le débat se brouille avec la montée en force des discours sur l'identité culturelle. Lors de la conférence sur « Population et développement » au Caire en 1994, ce discours s'est imposé, il s'est confirmé avec la 4<sup>e</sup> conférence sur les femmes à Beijing où certains groupes ont mobilisé le religieux comme moyen de contestation contre toutes les formes de domination : culturelle, économique, politique, etc.

Le débat se complique par de nouvelles questions relatives aux alliances : comment le féminisme et l'altermondialisme peuvent-ils ensemble lier la lutte contre les inégalités économiques et sociales ? Comment le mouvement universaliste peut-il composer avec les

mouvements revendiquant le respect intégral de leur culture et de leur référentiel religieux ? Comment le mouvement démocratique peut-il inclure les femmes tout en respectant leur culture, souvent patriarcale ? La laïcité est-elle la seule garantie de la cause des femmes ?

Les questions sont nombreuses, importantes, complexes, multi-dimensionnelles et d'une grande sensibilité.

Sans doute, partout dans le monde la spécificité des droits est en train de gagner du terrain au détriment de l'universalité des droits et c'est la question des droits des femmes qui occupe le devant de la scène internationale ; elle devient un enjeu politique majeur.

Les féministes d'hier et d'aujourd'hui ont-elles la même vision de l'évolution, des obstacles et des défis ? Les féministes du Sud et du Nord parlent-elles le même langage ? Ont-elles les mêmes priorités ? Partagent-elles le même idéal ? Donnent-elles le même sens à l'égalité, à la citoyenneté, à la dignité ? Pourquoi les femmes africaines revendiquent-elles la décolonisation de la recherche féministe ? Que comportent les concepts de tolérance, de respect de la différence ? Quel seuil de la tolérance, quelles limites de la différence culturelle ?

Même si ces questions ne sont pas nouvelles, le contexte actuel les remet à l'ordre du jour de façon accrue. Toutes ces questions renvoient à des débats essentiels. Le féminisme et les féministes sont interpellés, notamment depuis que des femmes revendiquent le droit d'être féministes et d'être musulmanes. De quelles significations sont-elles porteuses ? Sont-elles identiques quels que soient les lieux et les contextes ? Peut-on parler d'un féminisme religieux ? Quelle est la portée et quelles sont les limites de ces nouvelles revendications/aspirations individuelles et/ou collectives ? En quoi participent-elles aux transformations sociales et politiques ?

C'est pourquoi ce 5<sup>e</sup> congrès des recherches féministes se propose une réflexion approfondie de ce débat. Il tentera d'interroger tout ce que cache ce débat pour déconstruire les processus à l'œuvre dans les positionnements d'incompréhension, de rejet, de repli symptomatique significatifs « d'un choc des ignorances » plutôt que d'un choc des cultures.



Il se propose également d'ouvrir de nouvelles pistes de réflexion et d'autres perspectives pour passer à une autre phase du débat sur la différence qui viserait à lier l'orientation politique fondée sur la différence culturelle à une politique d'égalité sociale.

Pour privilégier un échange fructueux entre chercheurs/res, que la langue de Georges Sand unit, nous proposons au débat les axes suivants qui intègrent les dimensions sociale, économique, culturelle et politique et interrogent les aspects théoriques, méthodologiques et pratiques du féminisme, pour la simple raison que ce sont les femmes, leur statut et leur condition, qui sont au cœur même de tous les débats de société.

## LES AXES DU 5<sup>e</sup> CONGRÈS

### **1<sup>er</sup> axe : Le féminisme en évolution : approche historique**

- Du féminisme au genre : continuité ou rupture ?

### **2<sup>e</sup> axe : Le féminisme entre universalisme et revendication identitaire**

- Féminisme et religion : que dire des femmes musulmanes se réclamant du courant féministe ?
- Féminisme et laïcité : le féminisme doit-il être toujours laïc ?

### **3<sup>e</sup> axe : Le féminisme au service de quel développement ?**

- Féminisme et développement : le développement peut-il composer avec les inégalités de genre ?
- Féminisme et altermondialisme : Quels combats possibles ensemble ?

### **4<sup>e</sup> axe : Féminisme et modernité**

La modernité en tant que dynamique de changement entretient des relations importantes avec le féminisme. Faut-il accepter que l'accès à la modernité soit le même pour tous et toutes ou bien des voies différentes sont-elles possibles ?

### **5<sup>e</sup> axe : Féminisme et démocratie : la démocratie a-t-elle toujours été au service des intérêts des femmes ?**

### **6<sup>e</sup> axe : la recherche féministe est-elle toujours au service de l'action des mouvements des femmes ?**

## LES OBJECTIFS DU 5<sup>e</sup> CONGRÈS

- Impliquer la recherche académique dans le débat sur le multiculturalisme.
- Interpeller la recherche féministe sur les défis que pose le multiculturalisme.
- Faire le point sur l'évolution du féminisme face au multiculturalisme
- Analyser les relations du féminisme avec la modernité, la démocratie, le développement.

Les axes proposés convoquent toutes les disciplines. C'est pourquoi le congrès s'adresse à tous/toutes les chercheurs/res qui sont interpellé-e-s par les questions posées.

## PRÉPARATION DU 5<sup>e</sup> CONGRÈS

Appel à communication : diffusé à partir du 1<sup>er</sup> juin 2007

Réception des propositions de communication et des abstracts :  
30 mai 2008

Sélection des communications : 30 juin 2008

Réception des interventions finalisées : 30 septembre 2008

Tenue des travaux du 5<sup>e</sup> Congrès : 21-25 octobre 2008

Photo Nicole Décuré



*Rabat, 2008.*

*Réinventer le réel*

Date limite de l'appel à contribution : 15 juillet 2008

« Sans plus attendre, partons au Champ des Lettres ; c'est en ce pays riche et fertile que sera fondée la Cité des Dames, là où l'on trouve tant de fruits et de douces rivières, là où la terre abonde en toutes bonnes choses. Prends la pioche de ton intelligence et creuse bien. » (Christine de Pisan, *La Cité des Dames*, 1405)

Transformer les relations entre les sexes passe par l'égalité des droits, mais aussi par le déracinement de la domination masculine et de son emprise sur la pensée. L'action politique nécessite ainsi d'être soutenue par des imaginaires libérés et libérateurs. La littérature permet de transcender la langue et les discours normatifs, bâtis sur un modèle masculin peu favorable au développement des capacités des femmes et au réel épanouissement dans la liberté, l'autonomie et le respect de l'individualité. La littérature, lorsqu'elle quitte les normes dominantes, peut appeler à des visions du monde qui réinventent la société et le réel, les relations humaines, l'individu et la notion de pouvoir.

Nous proposons d'initier une réflexion sur la littérature comme outil du féminisme permettant, dans la subversion par l'imaginaire des certitudes apprises, de tracer une autre histoire, de construire un autre réel et de cheminer vers d'autres possibles. Nous proposons également d'éditer des textes littéraires porteurs de cet élan libérateur. Ils doivent être écrits ou traduits en français, inédits ou actuellement introuvables.

Les propositions d'articles, ou de textes littéraires pourraient aborder (liste non-exhaustive) :

- la littérature comme force de changement social ;
- la (re)création de mythes et d'utopies féministes ;
- la réécriture littéraire de l'Histoire visant à sortir les femmes de l'oubli ;
- l'affirmation de l'autonomie et de la liberté des femmes ;
- la solidarité entre femmes ;
- la dénonciation et la réinvention des rapports sociaux de sexe ;
- la création de personnages libérateurs, frayant de nouvelles voies aux femmes.

Les propositions d'articles et de textes littéraires seront examinées pour publication du premier numéro de la revue *Le Champ des Lettres* (de l'association Cité des Dames : ([www.citedesdames.com](http://www.citedesdames.com)), à paraître début 2009.

Rédigées en français, ces propositions, d'une longueur maximale de 800 mots, ainsi qu'une courte bio-bibliographie (200 mots tout au plus), devront être adressées en format Word ou RTF avant le 15 juillet 2008 à [citedesdames@gmail.com](mailto:citedesdames@gmail.com). Pour les propositions de textes littéraires, nous attendons une présentation du texte, suivi d'un extrait de ce texte. Les textes littéraires et articles sélectionnés seront attendus pour le 15 novembre 2008.

Responsables : Katherine Roussos et Clara Domingues

## PROTOCOLE DE LA REVUE *LE CHAMP DES LETTRES*

### **Droits d'auteur**

Tout texte reste la propriété de son auteur. Néanmoins, la revue demande d'être citée à l'occasion de toute autre publication du texte en question.

### **Fonctions et caractéristiques**

La revue publie des articles et des textes littéraires écrits ou traduits en langue française, inédits ou non-réédités depuis longtemps et désormais introuvables. Les propositions de contribution doivent nous être envoyées sous forme de fichier Word. Les autrices publiées sont ou deviennent membres de l'association Cité des Dames ([www.citedesdames.com](http://www.citedesdames.com)). Les cotisations annuelles s'élèvent à 30 € (15 € pour les étudiantes et les chômeuses), et permettent de recevoir gratuitement toutes les publications de l'association Cité des Dames.

Les considérations formelles suivantes devront être respectées :

*Féminin universel* : la revue emploie un féminin universel qui englobe le masculin. Le masculin ne sera utilisé que pour désigner exclusivement les hommes. Nous demandons aux autrices (et donc également aux auteurs) de respecter cette consigne pour la rédaction de leurs articles et la présentation des textes littéraires.

*Longueur maximum* : 6000 mots.

*Style* : Times New Roman, corps 12, intervalle double, texte justifié.

Liste des ouvrages cités à la fin du texte.

Notes en fin d'article.

Notes numérotées consécutivement du début à la fin du texte.

Notice bio-bibliographique de 200 mots maximum.

Résumé analytique de 200 mots maximum.

Faire parvenir les articles à : [citedesdames@gmail.com](mailto:citedesdames@gmail.com)

*Femmes au travail entre domination et performance.*

*L'échec des politiques de mixité*

### **Cahiers du Genre**

Dossier coordonné par Hélène Y. Meynaud, Sabine Fortino et José Calderon

Présenter le résumé d'une proposition en 1 500 signes pour le 15 juin 2008.

Si le projet d'article est retenu, l'article devra arriver au secrétariat de rédaction impérativement le 15 décembre 2008, pour être soumis au comité de lecture.

L'ambition de ce dossier est double, dans un moment historique où plusieurs ont réorganisé les champs du possible en ce qui concerne le traitement égalitaire des femmes au travail. On se proposera d'interroger, à l'aune de cette nouvelle situation, la notion de mixité en montrant qu'à l'origine, elle était appréhendée par le mouvement et la théorie féministes comme un puissant levier de l'égalité entre les sexes. Ainsi, qu'il s'agisse des champs scolaire, politique et professionnel, la réalisation de la mixité est (presque) toujours pensée comme susceptible de faire reculer la domination masculine et ce, même si les expériences de mixité d'ores et déjà observables révèlent des effets pour le moins contrastés en la matière. La thèse que nous défendons ici est qu'en matière d'égalité professionnelle, la mixité doit être considérée comme le début d'un processus (et non comme une fin en soi) qui appelle, de la part des organisations comme des acteurs sociaux individuels et collectifs, une réflexion et l'invention de nouvelles pratiques pour que les milieux professionnels cessent d'être genrés et inégalitaires.

Nous verrons en second lieu que cette réflexion « sociétale » (ou dite morale) sur et autour la mixité, portée depuis longtemps par la théorie féministe, tend désormais à être dépassée par les sciences de la gestion qui, depuis quelques années, se sont emparées du dossier « égalité professionnelle » sur d'autres critères que l'émancipation et l'égalité. Ainsi, tout en défendant des principes éthiques (au nom de la responsabilité sociale des entreprises), le discours gestionnaire justifie la mise en œuvre de la mixité en fonction de critères pragmatiques ou opérationnels. La mixité est dès lors appréhendée comme un moteur de la performance économique et un vecteur puissant pour améliorer l'image de marque des entreprises, actions de communication pour obtenir tel ou tel label ou cotation d'excellence sociale.

Dans les accords signés depuis 2004 entre les entreprises et les partenaires sociaux, on en revient à une vision très maternante des femmes : concilier « temps de travail et temps domestique », créer des installations de petite enfance, toutes choses fort utiles quel que soit son genre, mais qui tendraient à faire penser que c'est l'absence de ces dispositifs qui a créé le manque de progression des femmes.

Plus largement, nous replacerons, dans ce dossier, ce mouvement de ré-appropriation, par les sciences de la gestion, des idées qui promeuvent la mixité au travail dans le cadre plus général du « retournement » des idées et valeurs utopiques de l'après-1968 par les dirigeants d'entreprise pour renouveler et ré-inventer le capitalisme.

Nous montrerons comment des démarches dynamiques pour rétablir l'égalité salariale entre les hommes et les femmes ont été négociées dans les accords de branche et ont trouvé de réelles applications dans plusieurs entreprises. Mais, comme elles ne s'attaquent à aucune des causes structurelles de la différence de revenus, elles seront amenées à se reproduire. Les études sur la performance sont en général peu convaincantes et essentialisent les femmes supposées être plus comme ci ou plus comme cela.

Nous soulignerons comment les réseaux internes constitués par les entreprises ont tendance à sur-psychologiser les femmes. Ces réseaux proposent d'attribuer des « coachs » et « mentors », car c'est

de tout leur sujet que les femmes doivent servir la multinationale. Le discours gestionnaire masque ici l'origine des acquis des luttes féministes et reprend et réutilise à son profit la théorie féministe.

Un élément du dispositif gestionnaire qu'il s'agira de décrire est la politique dite de diversité qui dilue le dossier femme, entre le dossier des origines, celui des pratiques sexuelles et le handicap, l'âge, etc. On a vu apparaître la notion de non-discriminé (les hommes) comme une catégorie plus discriminée que les autres.

### *Les tréfonds du plafond de verre : genre et prise de décision en situation tendue*

#### **Cahiers du Genre**

Dossier coordonné par Laurence Lantoiné, Frederick Mispelblom et Pierre Tripier

Présenter le résumé d'une proposition en 1 500 signes pour le 1<sup>er</sup> septembre 2008.

Si le projet d'article est retenu, l'article devra arriver au secrétariat de rédaction impérativement le 1<sup>er</sup> mars 2009, pour être soumis au comité de lecture.

Les travaux sur le plafond de verre et sur les chemins et les obstacles qui mènent, selon le genre, à une situation de prise de décision en situation tendue, laissent souvent de côté une discussion sur la pertinence de certains arguments masculins en faveur de la restriction de l'accès des femmes à des positions stratégiques ou tactiques, importantes pour l'avenir de l'organisation à laquelle elles appartiennent. Sans en faire un inventaire exhaustif, rappelons rapidement les raisons avancées, fondées sur la croyance en l'existence d'une psychologie féminine, différente en moyenne de celle des hommes.

Les hommes auraient un style de management directif et hiérarchique « caractérisé par des traits tels que l'agressivité, la compétition et l'esprit de domination » (Laufer, 2004, 122). À l'inverse, les femmes auraient un type de commandement plus participatif et coopératif « caractérisé par l'écoute, la participation, la négociation, la recherche de consensus » (*ibid.*).

En somme, le style masculin conviendrait aux situations tendues, où les décisions doivent être promptes, exécutées sans discussion, alors que celui des femmes correspondrait bien davantage à la préparation de décisions, à des processus où les changements sont lents et planifiés longtemps à l'avance.

On pourra toujours opposer aux tenants des différences ontologiques entre les deux sexes les cas de réussite exemplaire de certaines, rares, femmes ayant réussi à franchir le plafond de verre et ayant connu des succès tactiques et/ou stratégiques. Mais ces cas risquent forts d'être considérés, par ceux qui en restent aux stéréotypes, comme des exceptions.

Pour sortir d'une controverse stérile où chacun-e- repart avec ses convictions, ce numéro des *Cahiers du genre* voudrait illustrer la prise de décision dans des situations tendues où des styles et grammaires d'actions différentes s'imposent, quel que soit le sexe de celui/celle qui doit décider. Il cherche à réunir des témoignages, des analyses et, si possible, des énumérations permettant de mieux comprendre les corrélations et les concomitances entre l'appartenance à un sexe et la prise de décision en situation tendue. Convaincus qu'« en science les biens rares ce sont les données, non les interprétations » (Quine, 1953) les organisateurs-trices du numéro cherchent à accumuler des faits, des expériences et des récits, mais aussi des perspectives qui viennent à l'appui ou contredisent les stéréotypes habituellement admis du côté masculin. Ou qui soient orthogonales à cette bipolarisation et ouvrent sur des équivalences ou d'autres types de différences.

#### *Ouvrages cités :*

- Jacqueline Laufer (2004), « Femmes et carrières : la question du plafond de verre ». *Revue française de gestion*, vol. 30, n° 151, juill.-août.
- William Van Oman Quine (1953), "Two dogmas of empiricism". *In From a Logical Point of View: Nine Logico-Philosophical Essays*. Cambridge, Harvard UP.

Secrétariat de rédaction : Danièle Senotier

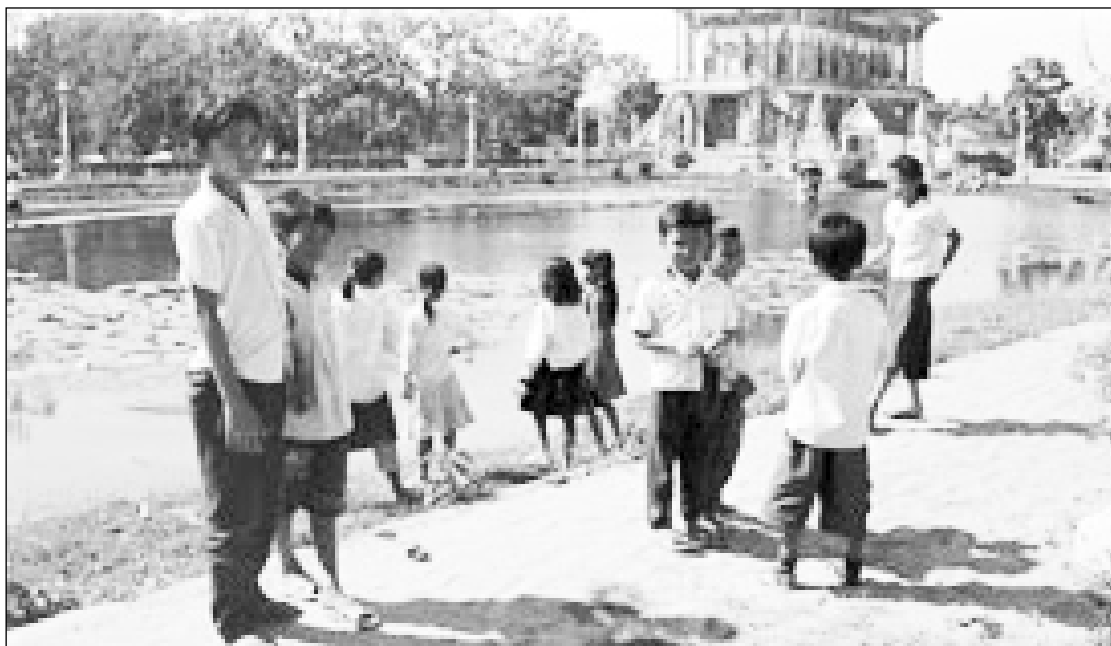
CNRS – 59-61, rue Pouchet 75849 Paris cedex 17

Tél. 01 40 25 11 65 – Fax : 01 40 25 12 03

Courriel : [senotier@iresco.fr](mailto:senotier@iresco.fr) – [http://cahiers\\_du\\_genre.iresco.fr](http://cahiers_du_genre.iresco.fr)



Photo Nicole Décuré



*Cambodge, 2007.*

## ▲ *MixitéS. Variations autour d'une notion transversale*

Beate Collet et Claudine Philippe (dir.). Paris : L'Harmattan

Le vocable « mixité » est omniprésent dans les médias, dans les débats politiques, dans les sciences sociales. La mixité concerne tantôt les rapports hommes-femmes, tantôt les rapports sociaux ou interculturels. Sa signification n'est pas univoque et ne cesse de nous interroger.

Déclinant la notion dans des champs variés, les quinze auteurs de cet ouvrage récusent l'idée que la mixité soit une simple pétition de principe et l'interrogent à l'école, au travail, dans le quartier et l'espace public, dans le couple. Ce faisant, ils s'attachent à concep-

tualiser la notion, en insistant sur sa transversalité pour saisir autrement les inégalités, les ségrégations ou les discriminations.

Etudier les *MixitéS* signifie la remise en cause des attributions héritées, tant sexuées, que sociales et culturelles, s'inscrivant ainsi dans les interrogations contemporaines sur la démocratie.

Beate Collet est sociologue, maître de conférences à Paris-Sorbonne (Paris IV). Ses travaux portent sur la mixité conjugale et les processus d'intégration sociale et citoyenne en Europe.

Claudine Philippe est sociologue, ingénieure à l'INSERM, membre du laboratoire IRIS. Ses travaux portent sur les rapports sociaux de sexe, au croisement du couple, de la santé et des professions.

## TABLE DES MATIÈRES

En guise d'introduction, Beate Collet et Claudine Philippe

### I. Ruser avec la notion

- La mixité sexuelle : l'exemple de l'école, Claude Zaidman
- La mixité sociale à l'école. Pourquoi l'institution scolaire ne fait-elle pas ce qu'elle dit ?, Denis Laforgue
- L'impossible mixité dans l'entreprise, Laura Cardia-Voneche, Viviane Gonik et Benoît Bastard
- La différence au-delà des mixités culturelles, Beate Collet et Emmanuelle Santelli
- L'ambiguïté des mixités dans quelques professions sanitaires et sociales, Claudine Philippe

### II. Proposer un autre regard

- L'hétérogamie, un observatoire de la mixité ?, Yvonne Guichard-Claudic
- Mixité et parentalité. Une remise en question des stéréotypes sexuels et sociaux, Gérard Neyrand
- « Race ». Mot et concept dans des discours de couples mixtes, Marina Coll
- Les contrebandiers des frontières de l'altérité, Lamia Missaoui
- La mixité, une politique de la pluralité ?, Jean-Paul Payet

### III. Consolider la transversalité de la notion

- Mettre la « mixité » à la place de l'« origine » ?, Gabrielle Varro
- Parcours réflexif et tentative conceptuelle, Beate Collet et Claudine Philippe
- Sociologie des mixités. Postface, Claude Dubar

#### ▲ *Black Feminism - Anthologie du féminisme africain-américain, 1975-2000*

Elsa DORLIN (dir.), L'Harmattan : Bibliothèque du féminisme

« *Toutes les femmes sont blanches, tous les Noirs sont hommes, mais nous sommes quelques-unes à être courageuses* ». Sous ce titre magnifique paraissait en 1982 aux États-Unis une anthologie de textes fondateurs des études féministes noires : un titre qui dénonçait la double exclusion des femmes noires d'un féminisme blanc et bourgeois et d'un nationalisme noir sexiste. Ces féministes noires ont créé un mouvement politique d'une importance unique en ce que, d'emblée, il s'est constitué sur la dénonciation d'une oppression simultanée de race, de classe, de sexe et du modèle de sexualité qui va avec.

Les textes présentés dans ce recueil du *Black feminism* – le premier en France – explorent sur une période de trente ans les thèmes de l'identité, de l'expérience singulière, de la sororité, de la sexualité, comme la place dans les institutions, les coalitions nécessaires et les alliances possibles, les formes culturelles de rébellion et de lutte, le passage de témoin entre générations.

Pourquoi, en France, ex-puissance coloniale, l'équivalent d'un féminisme noir n'a-t-il pas existé ? Ces textes, par leur vitalité et leur perspicacité politiques, invitent à poser cette question et à s'interroger autrement sur les faux-semblants de l'universalisme républicain comme sur les points aveugles du féminisme français.

*Michele Wallace, Combahee River Collective, Audre Lorde, Barbara Smith, Hazel Carby, bell hooks, Laura Alexandra Harris, Patricia Hill Collins, Kimberly Springer, Beverly Guy-Sheftall.*

Textes choisis et présentés par Elsa Dorlin, maître de conférence en philosophie à l'Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

## SOMMAIRE

- Introduction : *Black feminism Revolution !*  
La Révolution du féminisme Noir !, Elsa Dorlin
- Une féministe Noire en quête de sororité, Michele Wallace
- Déclaration du Combahee River Collective, Combahee River Collective
- Transformer le silence en paroles et en actes, Audre Lorde
- *Racisme et études féministes*, Barbara Smith
- Femme blanche écoute ! Le féminisme noir et les frontières de la sororité, Hazel Carby
- Sororité : la solidarité politique entre les femmes, Bell hooks
- La construction sociale de la pensée féministe Noire, Patricia Hill Collins
- *Féminisme noir-queer : le principe de plaisir*, Laura Alexandra Harris
- *Une troisième vague du féminisme Noir ?*, Kimberly Springer
- *Réponse d'une féministe de la « deuxième vague » à Kimberley Springer*, Beverly Guy-Sheftall

### ▲ *De gré ou de force : les femmes dans la mondialisation*

Jules Falquet. La Dispute, 2008

« Le genre du monde » est une série dirigée par Danièle Kergoat. Sous ce label sont publiés des livres qui, en explorant les rapports hommes-femmes, contribuent à renouveler la compréhension des sociétés.

Ce livre part d'un point de vue inhabituel : celui des femmes en lutte. Il montre comment, de gré ou de force, les femmes sont au cœur de la mondialisation. Parce que les institutions internationales et les gouvernements tentent de s'appuyer sur elles, sur leur immense désir de « participer » et sur leur force de travail, pour en faire un pilier du néolibéralisme. Un certain discours sur l'égalité des sexes et sur le développement est mobilisé pour les engager à participer à leur propre domination et pour légitimer la mondialisation. Sur le plan économique, la surexploitation des paysannes, des ouvrières, des migrantes

dans le travail sexuel et les « services » permet de dégager de nouveaux profits. Sur le plan de la contrainte par la force, à la violence « classique » contre les femmes s'ajoute un état international de guerre permanente. Ces deux formes de « guerre de basse intensité » contre la population civile font partie des nouveaux modes semi-privatisés de gestion de la force de travail mondialisée et féminisée.

Jules Falquet, maîtresse de conférences en sociologie à l'Université Paris-Diderot, étudie depuis plus de quinze ans les luttes sociales en Amérique Latine et aux Caraïbes. Son livre s'adresse tout autant aux chercheur-e-s qu'aux militant-e-s. Il braque le projecteur sur une réalité fortement sous-estimée dans les analyses de la mondialisation : l'instrumentalisation des femmes.

Pour en finir avec le discours de la mondialisation radieuse.

## TABLE DES MATIÈRES

### Introduction

### Chapitre I. Points de repère pour l'analyse de la mondialisation néolibérale

- Quelle mondialisation ?
- La dimension économique
- Recompositions politiques

### Chapitre II. « Hommes en armes » et « femmes de service »

- La dialectique des sexes sur le nouveau marché du travail.
- Violence et contrôle néolibéral

### Chapitre III. « Développement » et participation selon les institutions internationales

- L'ONU vise-t-elle une « gouvernance » mondiale ou la neutralisation des mouvements sociaux ?
- Le « développement » néolibéral des institutions internationales

### Chapitre IV. Chiffres, concepts et stratégies du « développement » néolibéral

- Origines et logiques de l'*empowerment* et du *mainstreaming*
- Les indicateurs du développement
- Interventions politiques directes des institutions internationales

Chapitre V. Trois questions aux mouvements sociaux « progressistes »

- Division sexuelle du travail et processus de production d'une révolution
- Impasse sur l'oppression des femmes dans la famille
- Quelles cultures défendre ?

Conclusion

Bibliographie

### ▲ *Le Privilège de Simone de Beauvoir*

Geneviève Fraisse. Actes Sud, 2008.

A l'heure où l'on célèbre le centenaire de Simone de Beauvoir, Geneviève Fraisse évoque le parcours de celle qui se voyait en « correspondante de guerre » au cœur de l'histoire philosophique, politique et littéraire. Comment Simone de Beauvoir, qui use si souvent du mot de « privilège », place-t-elle son désir de connaître et de se connaître au cœur du privilège de la pensée que le 20<sup>e</sup> siècle lui a accordé ? Formidable espace que celui de la femme savante, pensante, tout éblouie par ces lumières intellectuelles offertes, enfin sans limites, au sexe féminin. Pourquoi se pose-t-elle alors la question du deuxième sexe, de l'autre sexe ? Pourquoi, surtout, introduit-elle l'idée d'un « devenir » de la femme, d'une histoire peut-être, qui produirait enfin un écart après tant de siècles répétitifs ? Commémorer une grande figure, telle Simone de Beauvoir, n'est pas une affaire d'héritage ou de transmission dans le cadre d'une histoire des femmes, encore fragile, trop peu légitime. Il s'agit, plus sûrement, de découvrir la possibilité d'une appropriation ; il ne faut pas recevoir, mais prendre.

*L'auteure* : Philosophe, Geneviève Fraisse a été déléguée interministérielle aux Droits des femmes de 1997 à 1998 et députée au Parlement européen de 1999 à 2004. Productrice à *France Culture*, elle est directrice de recherche au CNRS. Elle a publié plus de dix ouvrages, dont *Du Consentement*, Seuil, 2007.

▲ *L'inversion du genre. Quand les métiers masculins se conjuguent au féminin et réciproquement*

Yvonne Guichard-Claudic, Danièle Kergoat et Alain Vilbrod (dir.). Rennes, PUR, juin 2008, 404 pages.

Femmes pompiers ou médecins, cadres d'entreprise, magistrates, conductrices de bus ou de camions, peintres en bâtiment ou carreleuses, etc., mais aussi hommes sages-femmes ou caissiers de supermarché, infirmiers, assistants sociaux ou instituteurs en école maternelle : autant d'exemples de l'avancée en mixité dans des bastions longtemps monosexués.

La mixité n'est donc pas seulement une question de co-présence de femmes et d'hommes dans différents espaces sociaux. Elle se traduit aussi par la fin de l'exclusivisme de genre attaché à certains métiers. Il est certes important d'en prendre la mesure précise, statistiques à l'appui, mais une évaluation chiffrée ne saurait suffire pour comprendre ce qui se joue dans ces situations atypiques. Le même métier est rarement exercé dans les mêmes conditions, de travail, de rémunération, de promotion selon qu'il l'est par un homme ou par une femme.

Des travaux qualitatifs fins et diversifiés, tels ceux qui sont présentés dans cet ouvrage, permettent d'observer par le menu ce qui se transforme, ce qui résiste, ce qui se recompose, dans le but de saisir le sens des logiques sociales complexes qui sont à l'œuvre. Parler d'inversion du genre à propos de ces situations et positions non traditionnelles, c'est donc moins décrire une situation que poser la question de savoir dans quelle mesure l'inversion des positions sexuées est de nature à remettre en cause les processus de catégorisation et de hiérarchisation que désigne le concept de genre.

Yvonne Guichard-Claudic est maîtresse de conférences en sociologie et membre de l'Atelier de recherche sociologique (ARS, EA 3149), Université de Bretagne Occidentale, Brest.

Danièle Kergoat est sociologue et directrice de recherche émérite au CNRS, Laboratoire Genre, Travail et Mobilités, CNRS – Paris 8-Paris 10, Paris.

Alain Vilbrod est maître de conférences HDR en sociologie et membre de l'Atelier de recherche sociologique (ARS, EA 3149), Université de Bretagne Occidentale, Brest.

## TABLE DES MATIÈRES

**Introduction :** Yvonne Guichard-Claudic (maîtresse de conférences en sociologie, UBO), Danièle Kergoat (directrice de recherche, CNRS) et Alain Vilbrod (maître de conférences en sociologie, UBO)

### **1<sup>re</sup> partie. Accéder et se maintenir dans une position atypique. Des trajectoires sexuées**

- Introduction : Erika Flahault (maîtresse de conférences en sociologie, Université du Maine) et Simone Pennec (maîtresse de conférences en sociologie, UBO, Directrice de l'ARS)
- « Hommes et femmes minoritaires dans leur profession. Le bonheur à quel prix ? », Couppié Thomas, Epiphane Dominique
- « Unique en son genre... Orientations atypiques de lycéens et lycéennes au sein de filières techniques et professionnelles », Lemarchant Clotilde
- « Les formations aux métiers de la couture : des stéréotypes de sexe aux stéréotypes de sexualité », Divert Nicolas
- « Poursuite d'études et engagement conjugal d'étudiantes en situation d'hypogamie », Lefeuvre Sonia
- « Agriculture : un métier masculin investi par les femmes », Rieu Annie

### **2<sup>e</sup> partie. Quand l'avancée en mixité est le fait des femmes**

- Introduction : Roland Pfefferkorn, professeur des universités, Université de Strasbourg
- « Conducteur et conductrice de poids lourds », Rodrigues Catherine
- « Surveillantes surveillées. La mixité au travail dans les prisons pour hommes », Malochet Guillaume
- « Égal ne veut pas dire semblable »... Comment les ressources humaines pérennisent les rapports sociaux de sexe, Séhili Djaouida
- « Sexisme et hétérosexisme : l'expérience de travailleuses lesbiennes exerçant des métiers traditionnellement masculins au Québec », Chamberland Line et Paquin Johanne



- « Le genre dans les fédérations sportives : les carrières des femmes cadres techniques », Chimot Caroline
- « “Madame le rabbin” ou “Pauline” ? Une pionnière entre stratégies de neutralisation et marges d’autonomie », De Gasquet Béatrice
- « Les temporalités sociales des femmes et des hommes architectes en France », Lapeyre Nathalie

### 3<sup>e</sup> partie. Quand l’avancée en mixité est le fait des hommes

- Introduction : Nicky Le Feuvre, professeure des universités, Université de Toulouse-Le Mirail, Jacqueline Laufer, professeure à HEC
- « Petite enfance et rapports sociaux de sexe : la formation des professionnel-le-s de la petite enfance, idéologies et représentations sociales », Murcier Nicolas
- « Des hommes dans une profession « traditionnellement » féminine : choix professionnel et dénomination chez les hommes sages-femmes », Charrier Philippe
- « La construction de l’identité professionnelle masculine dans un secteur en voie de mixité : le cas des hommes enseignant à l’école maternelle », Jaboin Yveline
- « Le conseil conjugal et familial au masculin », Philippe Claudine
- « Les infirmiers libéraux : singularité des trajectoires professionnelles et des pratiques de soin », Douguet Florence et Vilbrod Alain
- « Quand la femme fait carrière et l’homme est au foyer... », Trelle Hélène

Photo Nicole Décuré



Nicky Le Feuvre, 14 mars 2007.

### 4<sup>e</sup> partie. Les définitions du genre et leurs enjeux en situation d’inversion

- Introduction : Catherine Marry, directrice de recherche, CNRS
- « La féminisation des anciens “bastions masculins” : enjeux sociaux et approches sociologiques », Le Feuvre Nicky

- « Être femme et entrer dans le secteur du bâtiment : recherche de l'exception ou acte de folie ?, Gallioz Stéphanie
- « Quand l'agricultrice est un éleveur ou la mixité en question », Malbois Fabienne
- « Les hommes dans le travail social. Le déni du genre », Bessin Marc
- « Le genre en pratique et pratiques du genre. Des hommes dans des emplois de service dits "de femmes" », Lada Emmanuelle
- « Carrières féminines, résistances masculines ; couples à hypogamie féminine », Testenoire Armelle

### ▲ *Psychosociologie du crime passionnel*

Annik Houel, Patricia Mercader, Helga Sobota. PUF, Hors collection

#### *À la vie, à la mort*

En France, meurent, victimes de leur conjoint, une femme tous les 4 jours et un homme tous les 16 jours. On parle de crime « passionnel », mais s'agit-il d'un avatar des violences conjugales ou d'une réelle histoire d'amour fou ?

L'analyse psychosociologique porte sur 337 crimes perpétrés entre 1986 et 1993. Surtout commis par des hommes (263, vs 74 par des femmes), ils ont fait 458 victimes. Les auteurs montrent comment, loin des histoires romantiques ou tragiques telles qu'on les trouve dans la littérature, ces crimes sont des affaires de famille.

Des familles fusionnelles dominées par l'emprise, où l'appropriation des femmes est de règle, et où, en même temps, la conflictualité des modèles est insupportable, car la façon d'organiser sa vie intime y est vécue sur le mode de l'évidence : « Chez nous, c'est comme ça ».

Des familles aussi où l'idée d'un destin individuel pour chacun ne signifie pas grand-chose puisqu'à l'évidence, le destin, c'est de répéter le fonctionnement des parents. Des familles, en somme, où l'on fonctionne entre soi, ce qui ne fait qu'attiser les passions, les narcissismes et qu'accroître les détresses.

Ainsi, bien qu'annoncé, le crime dit « passionnel » est difficile à prévenir en raison de son caractère de pseudo-normalité. Une telle

impuissance de la société ne témoigne-t-elle pas d'une pathologie sociale inquiétante ?

Annik Houel et Patricia Mercader enseignent la psychologie sociale à l'Université Lumière-Lyon 2. Helga Sobota est sociologue. Elles sont membres du Centre Louise Labé (Université Lumière-Lyon 2) et de l'ANEF (Association nationale des études féministes). Ensemble, elles ont déjà publié aux PUF (coll. « Sociologie d'aujourd'hui », 2003) *Crime passionnel, crime ordinaire*, dont ce livre est le prolongement.

## TABLE DES MATIÈRES

### **Chapitre 1. Le crime dit « passionnel » : une construction psychosociale**

- Une psychologie sociale ?
- Le corpus et sa signification
- Une affaire d'hommes, un crime sexiste
- L'étude clinique des dossiers d'instruction

### **Chapitre 2. L'instruction comme construction d'un récit**

- Empathie et traumatisme : à propos des photographies
- Une voix au loin : les dépositions du meurtrier
- Regards sur une vie : le problème des témoignages
- Questions de police et langue populaire : l'enquête de personnalité
- Questions de juge et discours psychologique : l'expertise psychiatrique
- Une vérité construite

### **Chapitre 3. Une politique « sexuelle » du genre**

- Criminels et criminelles : deux versants de l'appropriation
  - Côté femmes, l'interdit de s'appartenir
  - Côté hommes, l'évidence de l'appropriation
- Une maturation sexuelle entravée
- Maternalisme et autoritarisme : un modèle unique, qui fait des ravages

### **Chapitre 4. Enfer froid et coup de sang : les femmes battues qui tuent**

- Un crime réactionnel, annoncé de longue date
- La répétition dans toute son ampleur
- Des interdits fondamentaux défailants
- Emprise et négligence, une association délétère

### **Chapitre 5. Les dessous du femicide**

- Séparation impossible, déliaison mortelle.
  - David L. et la mère morte
  - « J'ai tout vu s'effondrer »
  - Un étrange objet de passion
- La menace féminine
- Matricide imaginaire et femicide

### **Chapitre 6. La dépendance à la soumission**

- Séduite et abandonnée
- L'interview télévisée : du silence à l'après-coup
- La terreur maternaliste

### **Chapitre 7. Jalousies**

- Jalousie féminine et perte de l'autre
- Une pseudo-normalité réussie ?
  - Histoire d'une vocation
  - Torride passion
  - Une normalité pseudo-masculine ?
  - Relation passionnelle, relation abusive
- La jalousie masculine : l'« hainamoration »
  - Virilité mascarade
  - Paternité mascarade : l'autoritarisme
  - Des hommes d'honneur, des hommes dangereux
- Un amour à mort

### **Chapitre 8. Punir, prévenir, soigner**

- La capacité pénale et l'expertise
- Du préjugement au jugement
  - Genre et construction de la décision
  - De l'inégalité des peines et des sexes
- « Ça va mal finir »
- Les limites du pronostic

Photo Nicole Décuré



*Annik Houel, 23 février 2006.*

- Le pronostic de l'expert
- Psychothérapies en prison
- Rêves et espoirs

## **Chapitre 9. Des criminel-le-s malades du sexisme**

Références bibliographiques

### ▲ *Genre et légitimité culturelle. Quelle reconnaissance pour les femmes ?*

Delphine Naudier et Brigitte Rollet (dir.). L'Harmattan, 2007

- Introduction, Delphine Naudier et Brigitte Rollet
- Des femmes d'exception : l'exemple de l'Académie Royale de peinture et de sculpture, Sandrine Lely
- Quelle(s) légitimité(s) pour les peintres de fleurs ? Genre, art et botanique au 19<sup>e</sup> siècle, Séverine Sofia
- La République face à l'accès des femmes à la méritocratie : enjeux et controverses (France, 1880-1940), Juliette Rennes
- Éléments de réflexion sur la question du genre dans la poésie moderne et contemporaine, Évelyne Lloze
- La femme auteur à l'époque 1900 : débat et tentatives de légitimation, Rotraud Van Kulesa
- La légitimité littéraire des écrivaines : une reconnaissance en trompe-l'œil ? Les lauréates du Goncourt, Delphine Naudier
- Reconnaissance, invisibilité et invisibilisation des réalisatrices françaises, Brigitte Rollet

▲ *Non, c'est non*

*Petit manuel d'autodéfense à l'usage de toutes les femmes qui en ont marre de se faire emmerder sans rien dire*

Irène Zellinger, 2008

*Non, c'est non*, est un livre d'Irène Zellinger, sociologue et formatrice d'auto-défense pour femmes, qui a travaillé avec plus de 3 000 femmes depuis 15 ans, dans différents pays dont la France, la Belgique et le Luxembourg.

En tant que femmes, nous sommes tous les jours les cibles d'interpellations, de harcèlement, d'agressions verbales, physiques ou sexuelles plus ou moins graves, plus ou moins violentes, à degrés divers, au travail, dans l'espace public et privé. Souvent nous ne savons comment réagir, comment dire non, et comment faire comprendre que, lorsque nous disons non, c'est non. L'autodéfense pour femmes – qui n'a rien à voir avec du kung-fu –, ce sont tous les petits et grands moyens de se sentir fortes, plus sûres de soi et plus aptes à se protéger et à se défendre dans toutes les situations de la vie quotidienne, que ce soit au niveau mental, émotionnel, verbal ou, en dernier recours, physique. Comment reconnaître et prévenir une situation d'agression ? Comment réagir efficacement, savoir se protéger et éviter la violence ? Ce guide pratique propose une série d'astuces simples et faciles pour poser efficacement ses limites et se sortir de situations difficiles : identifier le type d'agression et la psychologie de l'agresseur, utiliser et gérer ses émotions, prévenir la violence par la défense verbale et la désescalade du conflit, mobiliser des tactiques de diversion et de fuite, faire jouer la solidarité, savoir où frapper pour faire mal, etc. Contre tous les stéréotypes qui interdisent habituellement aux femmes de prendre leur sécurité en main, il faut apprendre à dire non et oser se défendre.

Consultable gratuitement et intégralement en ligne sur le site des Editions Zones : <http://www.editions-zones.fr/>

Contact : Pascale Iltis – Tél : 01 44 08 84 23

Fax : 01 44 08 84 17 – Courriel : [p.iltis@editions-zones.fr](mailto:p.iltis@editions-zones.fr)



## Cahier du CEDREF

### ▲ Femmes, genre, migrations et mondialisation : un état des problématiques

Coordonné par Jules Falquet, Aude Rabaud, Jane Freedman et Francesca Scrinzi

#### SOMMAIRE

- Introduction, Jules Falquet et Aude Rabaud
- Femmes et genre dans l'étude des migrations : une rétrospective, Mirjana Morokvasic
- Effets de la migration sur les femmes et sur les rapports sociaux de sexe : au-delà des visions binaires, Nasima Moujoud
- Quelques notions pour penser l'articulation des rapports sociaux de « race », de classe et de sexe, Francesca Scrinzi
- Genre, migrations, reproduction sociale et *Welfare State*, Eleonore Kofman
- Migration, genre et foyers transnationaux, Laura Oso Casas
- Mobilité internationale des femmes, échange économique-sexuel et politiques migratoires : la question du « trafic », Françoise Guillemaut
- Genre et migration forcée : les femmes exilées en Europe, Jane Freedman
- Politiques d'immigration en France : appréhender la dimension de genre, Claudie Lesselier
- Femmes immigrées et travail salarié en France, Sabah Chaïb
- Diversité des mouvements de « femmes dans l'immigration » en France, Nadia Châabane

- Jalons pour une lecture imbriquée du genre et du religieux dans le champ des migrations et des relations interethniques en France, Simona Tersigni

*Renseignements et commande* : Université Paris 7-Denis Diderot – CEDREF, case 7132 – 2, place Jussieu 75251 Paris Cédex 05  
Tél. 01 57 27 66 82  
cedref@univ-paris-diderot.fr  
<http://www.cedref.univ-paris7.fr/index.htm>

### Cahiers du Genre

▲ N° 44, 2008

#### **Gender mainstreaming : de l'égalité des sexes à la diversité ?**

Coordonné par Sandrine Dauphin et Réjane Sénac-Slawinski

Lire l'introduction et les résumés des articles sur :

[http://cahiers\\_du\\_genre.iresco.fr](http://cahiers_du_genre.iresco.fr)

Dix ans après sa promotion par l'Union européenne, ce numéro questionne les enjeux théoriques et pratiques du *gender mainstreaming*, nouvelle approche de l'égalité entre les sexes. Quels enseignements tirer de sa traduction par les différents acteurs aux niveaux communautaire, national et local ?

#### SOMMAIRE

- *Gender mainstreaming* : analyse des enjeux d'un « concept-méthode » (Introduction), Sandrine Dauphin et Réjane Sénac-Slawinski
- Le *gender mainstreaming*, vrai en théorie, faux en pratique ? (Interview par Sandrine Dauphin et Réjane Sénac-Slawinski), Geneviève Fraise
- Du *gender mainstreaming* au paritarisme : genèse d'un concept controversé, Réjane Sénac-Slawinski
- La politique du recul. De l'intégration de l'égalité « des sexes » à l'intégration de l'égalité « pour tous », Maria Stratigaki
- *Diversity mainstreaming* : dépasser les approches technocratiques et d'addition des inégalités, Judith Squires



- Est-il trop tard pour une approche intégrée de l'égalité ? Le point sur la situation à Bruxelles, Alison E. Woodward
- *Gender mainstreaming* « à la suédoise », Diane Sainsbury et Christina Bergqvist
- Promotion de l'égalité des sexes en France : continuité et rupture, Sandrine Dauphin
- La mise en œuvre du *gender mainstreaming* dans les politiques locales de l'emploi. L'exemple du Fonds social européen en Île-de-France, Marie-Thérèse Letablier et Gwenaëlle Perrier
- Histoire, rapports sociaux et mouvements des femmes indiennes au Chiapas (Mexique). Sur l'usage de l'histoire dans la recherche féministe postcoloniale, Sabine Masson
- Judith Butler, théoricienne du genre, Irène Jami

### Nouvelles questions féministes

▲ N° 27 : 1, 2008

#### SOMMAIRE

- Démédicaliser les corps, politiser les identités : convergences des luttes féministes et intersexes, Cynthia Kraus, Céline Perrin, Séverine Rey, Lucie Gosselin et Vincent Guillot
- Lettre à Herculine Barbin, suivie du *Fils du vent* (extraits choisis), Arthur Cocteau
- Nous sommes des merveilles, Camille Lamarre
- L'enfant de la Lune, Ollie
- Intersexes : ne pas avoir le droit de dire ce que l'on ne nous a pas dit que nous étions, Vincent Guillot
- La réinvention de la sexualité chez les intersexes, Loïc Jacquet
- Re-constituer son « histoire ». Une approche anthropologique des parcours de vie des personnes « intersexuées » (résumé), Antoine Bal
- Le personnage intersexué : voie de renouvellement de l'imaginaire des sexes/genres ?, Isabelle Boisclair
- Sport et bicatégorisation par sexe : test de féminité et ambiguïtés du discours médical, Anaïs Bohuon

- Inégalités racistes et sexistes dans l'accès à l'emploi en France, Ariane Pailhé
- Leçon de thèse de Léo Thiers-Vidai, Lyon, le 26 octobre 2007
- « Adieu Léo » / Léo Thiers-Vidal
- Un ange passe : entretien avec Julien, Vinciane Constantin, Katia Darioly, Marianne Jossen, Viviane Morey, Joëlle Rochat
- Emergence et activités de l'Organisation internationale des intersexué-es, Vincent Guillot
- Manifeste trans' : Notre corps nous appartient, Jihan Ferjani et Lalla Kowska

### Recherches féministes

▲ Vol. 20, n° 1, 2007

#### **Femmes et gestion**

##### SOMMAIRE

- Femmes et gestion : des enjeux du genre à la féminisation de la gestion, Isabelle Fortier et Francine Harel Giasson
- L'ascension professionnelle et le plafond de verre dans les entreprises privées au Québec, Isabelle Marchand, Johanne Saint-Charles et Christine Corbeil
- Les nouvelles formes organisationnelles et la persistance des effets de genre dans les services technologiques aux entreprises, Stéphanie Chasserio
- Réflexions méthodologiques sur le leadership des femmes et des hommes en éducation, Lucie Héon, Claire Lapointe et Lyse Langlois
- Qui a peur des émotions organisationnelles ? Revisiter le rapport entre le féminin et la gestion à l'aide du concept de l'espace-temps affectif, Gladys L. Symons
- La gestion, l'éthique et la modernisation de la fonction publique québécoise : réflexions de trois femmes sous-ministres en titre, Florence Piron
- Les réseaux de femmes en gestion, Francine Harel Giasson, avec la collaboration de Nicolle Forget, Louise Roy et Annette Dupré

- Du « vote des flappers » au « vote à talons hauts » : évolutions et constantes dans la mobilisation de l'électorat féminin par les partis politiques britanniques de 1920 à 2006, Véronique Molinari

▲ Vol. 21 n° 1, 2008

**N° spécial du 20<sup>e</sup> anniversaire de la revue**

+ CD d'archives 1988-2008

### SOMMAIRE

- La revue *Recherches féministes* a 20 ans : un peu d'histoire pour comprendre le présent et préparer l'avenir, Micheline Dumont et Estelle Lebel
- Vingt ans de recherches féministes, Christine Piette
- Homme, femme, individualité et citoyenneté suivi de La citoyenneté des femmes et l'expérience historique, Anne-Marie Daune-Richard et Marie-Blanche Tahon
- Jeanne Lapointe : un art et une éthique du dialogue, Chantal Théry, avec la collaboration de Claudia Raby
- Une lecture féministe du « souci de soi » de Michel Foucault : pour un retour à la culture différenciée du genre féminin, Valérie Dubé
- Le Québec, paradis de la généalogie et « re-père » du patriarcat : où sont les féministes ?, Francine Cousteau Serdongs
- Les hommes proféministes : compagnons de route ou faux-amis ?, Francis Dupuis-Déri
- De la féminisation des titres à la rédaction épïcène : regards croisés sur la parité linguistique, propos recueillis par Hélène Dumais
- L'indexation des textes de la revue *Recherches féministes*, Amélie Descheneau-Guay

### Travail, genre et sociétés

▲ N° 19, 2008

**Les femmes, les arts et la culture. Frontières artistiques, frontières de genre**

Dossier coordonné par Marlaïne Cacouault-Bitaud et Hyacinthe Ravet

## SOMMAIRE

### Hommage

- Annie Laëbourie-Racapé, présenté par Jacqueline Laufer, Thérèse Locoh et Margaret Maruani

### Frontières artistiques, frontières de genre

- Les vertus de la reproduction, Séverine Sofio
- Les musiciennes : de la pionnière adulée à la concurrente redoutée, Florence Launay
- Démocratiser les musées : une profession intellectuelle au féminin, Aurélie Peyrin
- Tenter, rentrer, rester : les trois défis des femmes instrumentistes de jazz, Marie Buscatto

### Mutations

- Les grillons du foyer municipal, les femmes au foyer en politique, Marion Paoletti
- La (re)production des rapports sociaux de sexe : quelle place pour l'institution scolaire ?, Marie Duru-Bellat

**Controverse** coordonnée par Rachel Silvera autour du thème : Flexicurité et genre, un angle mort ?

- Sécurisation des parcours professionnels et genre : l'écueil de la reproduction des inégalités sexuées, Anne Eydoux et Marie-Thérèse Letablier
- Quand la dimension de genre entrera-t-elle réellement en jeu ?, Maria Jepsen
- Genre, « flexicurité » et « Marchés Transitionnels du Travail » : angle mort ou fenêtre de tir ?, Bernard Gazier
- Pour une autre approche du modèle danois, Nicole Kerschen
- Les enjeux de genre de la décommodification nordique appliquée à la France, Bernard Friot

### Critiques

- Du consentement de Geneviève Fraisse, par Sabine Prokhoris
- Sociologie du monde du travail de Norbert Alter (dir.), par Vincent Chabault

- Les professions face aux enjeux de la féminisation de Nathalie Lapeyre, par Sophie Bernard
- L'argent et nous de Janine Mossuz-Lavau, par Laure Lacan
- La matrice de la race. Généalogies sexuelle et coloniale de la nation française de Elsa Dorlin, par Marie Salaün
- Filles-garçons. Socialisation différenciée ? de Anne Dafflon-Novelle (dir.), par Nicole Mosconi
- Les systèmes de genre. Introduction aux concepts et théories de Lorena Parini, par Tania Angeloff
- L'emprise du genre. Masculinité, féminité, inégalité d'Ilana Löwy, par Cynthia Kraus
- Le commerce des pissotières. Pratiques homosexuelles anonymes dans l'Amérique des années 1960 de Laud Humphreys, par Numa Murard
- Quand les femmes auront disparu. L'élimination des filles en Inde et en Asie de Bénédicte Manier, par Stéphanie Tawa Lama-Rewal
- Le souci des autres de Patricia Paperman et Sandra Laugier (dir.), par Fabienne Brugère

Photo Nicole Décuré



et en Asie de Bénédicte Manier, par Stéphanie Tawa Lama-Rewal

- Le souci des autres de Patricia Paperman et Sandra Laugier (dir.), par Fabienne Brugère

Contact :

<http://www.tgs.cnrs.fr>

*Cambodge, 2007.*





Pétition signée par l'ANEF

*Droits des femmes en danger :  
Réagissons contre le démantèlement des politiques  
d'égalité femmes/hommes*

Après la disparition de tout ministre en titre chargé-e des Droits des femmes et de l'Égalité, c'est maintenant l'administration responsable de l'impulsion et de la mise en œuvre de cette politique, le Service des droits des femmes et de l'égalité (SDFE), qui est menacée de démantèlement.

Cette administration est composée d'un service central et d'un réseau de délégué-e-s régionales et de chargé-e-s de mission départementales placées sous l'autorité des préfets, au plus près des territoires.

Le SDFE a pour principales missions de favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux responsabilités politiques et économiques ; de favoriser l'accès à l'emploi des femmes et de promouvoir l'égalité salariale et professionnelle ; de favoriser une meilleure articulation des temps de vie ; de garantir l'accès aux droits fondamentaux ; de préserver les acquis (interruption volontaire de grossesse, contraception, etc.) et de lutter contre les violences faites aux femmes. Il est un interlocuteur privilégié des associations de défense des droits des femmes sur tout le territoire, et des élus et organismes qui agissent pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

Sans ministre en titre, sans administration nationale et sans réseau régional et départemental, l'égalité et les droits des femmes

vont régresser, alors même que le président de la République avait déclaré vouloir « appliquer à tous les niveaux et dans toutes ses dimensions (salaires, responsabilités, reconnaissance sociale), l'exigence d'égalité ».

L'égalité entre les femmes et les hommes est une valeur fondamentale portée par l'Organisation des Nations-Unies, l'Union Européenne et la République Française. Au moment où s'ouvre la présidence française de l'Union Européenne, le gouvernement est à contre-courant des préconisations et des avancées européennes !

Mobilisons-nous pour :

- le maintien du Service des droits des femmes et de l'égalité et de son réseau de délégué-e-s régionales et de chargé-e-s de mission départementales, doté de véritables moyens d'intervention ;
- la nomination d'un-e ministre chargé-e des Droits des femmes et de l'égalité.

[http://www\\_servicedroitsdesfemmesendanger\\_org](http://www_servicedroitsdesfemmesendanger_org)

## *Intervention sur le harcèlement sexuel dans l'enseignement supérieur*

Observatoire de la parité, le 3 avril 2008

Christelle HAMEL pour le CLASCHEs

### **Présentation de l'association**

Le Collectif de lutte anti-sexiste contre le harcèlement sexuel dans l'enseignement supérieur dit Clascches est un regroupement de doctorants et doctorantes qui s'est créé en 2002, puis est devenu une association en février 2003.

L'objectif de cette association n'est pas de fournir une aide psychologique et juridique aux victimes, puisqu'elle n'en a pas les moyens, mais de lever le silence sur le HARCÈLEMENT SEXUEL à l'université et dans les EPST tels le CNRS, l'INSERM, l'IRD, l'INRA, l'INED.

Constatant que les possibilités de recours existantes sont non seulement inefficaces et injustes pour les victimes, mais aussi qu'elles



laissent les agresseurs libres de discriminer et harceler, le CLASCHEs réclame depuis sa création la mise en œuvre d'une véritable politique de prévention et de traitement des plaintes au niveau national. Il diffuse des informations juridiques sur le harcèlement sexuel et œuvre à la réforme des institutions universitaires et de recherche.

### **Ce que nous avons fait**

Nous avons organisé une journée de réflexion sur le harcèlement sexuel le 5 juin 2002 avec des enseignants-chercheurs, des syndicats étudiants et des responsables institutionnels (les représentants de la Conférence de la Présidence des Universités et du Conseil National de l'Enseignement supérieur et de la Recherche).

Nous avons constaté au cours de cette journée qu'il existait une véritable absence de protection des étudiant-e-s harcelé-e-s ou discriminé-e-s en comparaison des dispositifs juridiques prévus pour les salarié-e-s du privé.

### **Quelles sont les procédures de recours pour les étudiant-es en cas de harcèlement sexuel actuellement ?**

Les étudiant-es peuvent avoir recours à la procédure pénale, mais rares sont les victimes qui osent faire cette démarche, d'autant qu'elles sont découragées de le faire par le corps enseignant qui incite l'étudiant-e à changer d'établissement et à se taire prétextant qu'une telle procédure diminuerait ses chances de réussite ou de carrière. Certains ajoutent qu'on ne peut pas « gâcher la carrière d'un enseignant pour ça ». Par ailleurs, le coût financier d'une telle procédure est dissuasif pour des étudiant-es ayant des revenus généralement peu élevés, tandis que les enseignants-chercheurs ont non seulement plus de moyens mais peuvent également demander le remboursement de leurs frais d'avocats en tant que fonctionnaire.

Les étudiant-es ne peuvent pas procéder à un recours civil, d'une part parce que l'université fait partie de la fonction publique si bien que les litiges entre ses membres sont donc réglés par des procédures internes et non par les conseils de prud'hommes, et, d'autre part parce qu'ils n'ont pas le statut de salarié.

Or on sait que les procédures civiles sont non seulement plus efficaces, plus rapides et moins difficiles à mener pour les victimes.

## Quelles sont les procédures internes actuellement ?

La convocation d'une section disciplinaire est le seul recours interne possible pour les étudiant-e-s des universités (loi n° 84-52 du 26 janv. 1984 ; décret 92-657 du 13 juillet 1992 ; décret 95-842 du 13 juillet 1995 ; loi n° 90-587 du 4 juillet 1990).

Ces sections disciplinaires ont, en droit, un pouvoir de sanction en cas de faute disciplinaire telle que le harcèlement sexuel.

Il existe une échelle des sanctions : rappel à l'ordre ; blâme ; retard à l'avancement d'échelon ; abaissement d'échelon ; interdiction d'enseigner ; interdiction d'exercer des fonctions de recherche ; mise à la retraite d'office ; exclusion de l'établissement ; révocation.

Leur décision doit être votée à la majorité, motivée et affichée publiquement dans l'établissement, mais la section peut décider de rendre cet affichage anonyme.

En l'état actuel des choses, ce dispositif disciplinaire est inefficace et injuste pour les victimes.

– La plainte de la victime n'est pas recevable *a priori* : c'est le président de l'établissement qui décide ou non de la convocation du conseil d'administration statuant en matière disciplinaire à l'égard des enseignant-es, enseignant-es-chercheur-es, des étudiant-es et des usagers/ères de l'établissement.

– Un enseignant chercheur ne peut être jugé que par des représentants du même corps et du même grade que lui. Les agresseurs sont donc jugés par leurs collègues de travail. Il existe ainsi un régime inégalitaire, selon que la section disciplinaire juge un enseignant-chercheur ou un étudiant. Les étudiant-e-s ou les usagers-ères sont jugé-e-s par une section composée comme suit : 40 à 45 % d'enseignant-e-s et chercheur-e-s, 20 à 30 % de personnalités extérieures, 20 à 25 % de représentant-e-s étudiant-e-s et 10 à 15 % de représentant-e-s des personnels administratifs, techniques, ouvriers et de service.

– Un rapport d'instruction est écrit dans les deux mois ou plus si le/la président-e le décide, mais pas de façon automatique. De plus, il n'est pas imposé que les témoins soient entendu-e-s en présence de l'intéressé-e.

– L’instruction et le jugement ne sont pas dissociés : les membres des sections disciplinaires se trouvent ainsi juges et parties.

– Il existe une section d’appel, le CNESER (Conseil national de l’enseignement supérieur et de la recherche) qui statue en appel en matière disciplinaire.

Mais cette section d’appel est inique en l’état actuel des choses :

– La/le plaignant-e (la victime) ne peut faire appel du jugement prononcé. A l’accusé (l’agresseur) seul, est offert le droit de faire appel au CNESER.

– Le CNESER doit rédiger un rapport d’instruction dans les six mois et la personne déférée doit être entendue dans les trois mois.

– Le CNESER ne peut pas prononcer une sanction plus élevée que celle prononcée par la section disciplinaire. L’agresseur a donc tout intérêt à faire appel car la seule chose qu’il risque, c’est de voir sa sanction réduite.

– Le jugement en appel n’est rendu public que sur la décision du président du CNESER, ce qui là encore contribue à maintenir le silence autour du harcèlement sexuel.

– Comme dans les sections disciplinaires, un enseignant ne peut être jugé que par ses pairs.

– Là encore, seul l’agresseur dispose d’un recours en cassation au Conseil d’Etat.

Le fonctionnement des sections disciplinaires est si défavorable aux victimes que ces dernières ne font pas de recours, comme le rappelait la présidente du CNESER en 2002. Il s’ensuit que les agresseurs peuvent agir en toute impunité, pendant que les parcours universitaires des victimes sont soit retardés, soit définitivement interrompus. En effet, nous avons constaté que soit elles parvenaient à changer d’université et à poursuivre leurs études malgré les années perdues, soit elles refusaient de retourner dans cet espace de non-droit qu’est l’université. Le harcèlement sexuel visant majoritairement des femmes, on doit constater qu’elles sont en cela discriminées dans leur accès à la formation, ce qui se fait durablement sentir sur leur devenir professionnel.

## Quelles sont nos revendications ?

CLASCHES réclame une réforme des modalités de traitement des discriminations, y compris le harcèlement sexuel, dans tous les établissements d'enseignement supérieurs et dans les établissements de recherche qui tous accueillent des doctorant-e-s.

Pour ce faire, le collectif a élaboré un projet de réforme dont les principaux points sont les suivants.

### *Assurer l'information et la prévention.*

Les universités et l'ensemble des établissements de l'enseignement supérieur et de recherche (EPST) se doivent d'assurer la prévention du harcèlement sexuel en leur sein :

- en affirmant leur condamnation du harcèlement sexuel, des autres formes de violence et des discriminations dans leurs établissements ;
- en diffusant chaque année, à l'ensemble de leurs membres, l'information sur le harcèlement sexuel, sur les discriminations et sur la loi qui les interdisent, ainsi que sur les possibilités de recours internes et pénaux, au moment de l'inscription des étudiant-e-s, du recrutement du personnel enseignant ;
- en mettant en place une ligne d'écoute anonyme.

### *La convocation de la section disciplinaire doit devenir automatique en cas de harcèlement.*

Les universités et l'ensemble des établissements de l'enseignement supérieur et de recherche (EPST) se doivent d'assurer un jugement à toute plainte déposée en cas de harcèlement sexuel.

- Les présidents d'établissement de l'enseignement supérieur doivent être déchargés d'avoir à statuer sur la recevabilité des plaintes.
- La section disciplinaire doit pouvoir décider de la mise en place de mesures conservatoires d'urgence, si tel est le souhait du ou de la plaignante, lui assurant la continuité de son activité au sein de l'université ou au contraire la possibilité d'un changement d'enseignement ou d'affectation. La décision pourrait être votée à la majorité.
- Informée d'une plainte, la section disciplinaire doit engager le Comité d'instruction des plaintes dans un délai raisonnable (15 jours maximum).

Un comité d'instruction des plaintes indépendant doit être créé.

– Il sera chargé de l'instruction de toutes les plaintes déposées à la section disciplinaire. Pour suivre le principe de séparation entre l'instruction et le jugement, il est impératif qu'aucun membre du Comité d'instruction ne soit en même temps membre de la section disciplinaire.

– La composition des comités d'instruction des plaintes devrait assurer un équilibre entre les représentants des étudiants, des personnels administratifs et des enseignants. Ces comités d'instruction devraient comprendre des personnalités extérieures à l'établissement, expertes en matière de discriminations, de harcèlement et de violences sexuelles.

– Les membres du comité d'instruction des plaintes devraient suivre une formation sur les violences sexuelles et les discriminations, animée par des personnes expertes en ce domaine et spécialisées dans l'intervention aux côtés des personnes victimes.

– L'instruction devrait être effectuée dans des délais raisonnables pour la victime, archivée et envoyée au CNESER, de façon que des statistiques officielles anonymisées soient établies annuellement sur le nombre de plaintes.

*La section disciplinaire doit devenir indépendante.*

– La composition actuelle des sections disciplinaires a une valeur constitutionnelle. Elle ne pourrait donc être modifiée qu'en changeant la Constitution, ce qui rend cette possibilité difficilement réalisable, pourtant sa composition empêche que le jugement soit équitable.

– Le jugement d'une plainte devrait être rendu deux mois après la présentation du dossier d'instruction et la décision automatiquement transmise au CNESER à des fins de statistique sur le devenir des plaintes.

*Il est indispensable que les plaignant-e-s puissent faire appel des décisions des sections disciplinaires locales.*

– Le ou la plaignante doit pouvoir saisir une cour de seconde instance, en cas de désaccord avec le verdict de la section disciplinaire de son l'établissement.

– Plusieurs institutions pourraient accueillir ces cours de seconde instance. L'une d'entre elles est déjà en place mais seulement habilitée à traiter le recours en appel des personnes condamnées : le CNESER, au niveau national. Au niveau de l'Académie, on peut envisager que le Rectorat crée une section disciplinaire de seconde instance. Une autre structure pourrait se voir attribuer cette fonction : le CRESER (Conseil régional de l'enseignement supérieur et de la recherche).

– Il est indispensable qu'à ce deuxième niveau, une seconde instruction puisse être menée quelque soit l'instance qui se verra attribuée cette fonction.

– Cette section de seconde instance sera habilitée, si tel est le souhait du ou de la plaignante, à recommencer l'instruction du dossier.

– Son comité d'instruction doit être indépendant, comme dans le cas des sections disciplinaires locales. Il sera élu pour trois ans, ses membres devront être élu-e-s parmi les élu-e-s des comités d'instruction locaux et sa composition devra respecter les mêmes proportions que la section disciplinaire locale.

– Quelle que soit la structure choisie, les membres des sections chargées de traiter ou d'enquêter sur les plaintes relatives aux discriminations, y compris le harcèlement sexuel, devront suivre une formation sur les violences sexuelles et les discriminations, animées par des personnes expertes en ce domaine et spécialisées dans l'intervention aux côtés des personnes victimes.

*Il est indispensable que les plaignant-es disposent d'un recours en troisième instance : le ou la plaignante doit pouvoir se pourvoir en cassation.*

Le recours en troisième instance pourrait être soit le Conseil d'Etat, dans le cas où le CNESER serait désigné comme cour de seconde instance, soit le CNESER, dans le cas où le Rectorat – ou le CRESER – serait désigné comme cour de seconde instance.

*Il convient de créer des observatoires des discriminations et des violences.*

Il importe de mettre en place une politique d'évaluation et de suivi statistique du phénomène du harcèlement sexuel, des violences

et des discriminations sexistes dans les établissements supérieurs. Ces observatoires pourraient avoir pour mission d'évaluer également les autres formes de discrimination. La réalisation d'études statistiques régulières semble indispensable pour mettre en regard l'étendue de ces phénomènes, le nombre de plaintes et leur devenir. Ces statistiques sont l'outil qui permettrait d'évaluer la politique de prévention et de traitement des plaintes mises en œuvre dans les universités.

*Il est impératif de créer des missions égalité au sein de chaque établissement.*

Celles-ci devraient assurer l'accueil, l'information, l'accompagnement des victimes de harcèlement, de violence ou de discrimination, quel qu'en soit le motif.

### ***Ce que nous avons obtenu***

Ces propositions de réforme ont été discutées lors de la journée organisée par CLASHES et fait l'objet d'un rapport.

Nous avons obtenu dans cette démarche le soutien du Secrétariat d'Etat aux Droits des femmes (puis du ministère à l'Egalité professionnel et à la Parité) et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, mais aucune réforme concrète n'a été impulsée.

Seule une circulaire ministérielle a été adressée à tous les présidents d'université le 25 octobre 2005, leur rappelant que le harcèlement sexuel est une pratique prohibée par le Code pénal et qu'ils doivent assurer la prévention dans leurs établissements.

### ***Qu'espérons-nous aujourd'hui ?***

Depuis 2002, CLASCHES appuie ses revendications sur le droit communautaire relatif aux discriminations envers les femmes, puisque ce droit définit le harcèlement et le harcèlement sexuel comme des discriminations. L'actuelle transposition dans le droit français de ces directives nous semble ouvrir la possibilité d'une transformation réelle de la situation dans les universités. Le collectif s'interroge néanmoins sur cette possibilité et souhaiterait bénéficier de l'avis des membres de l'observatoire sur cette question.

Photo Nicole Décuré



*Christelle Hamel, 12 juillet 2007.*

– Le harcèlement sexuel n'est pas explicitement défini comme une discrimination dans l'actuel projet de loi. Dans quelle mesure les dispositions relatives aux discriminations s'appliqueront-elles alors au harcèlement sexuel ?

– Le champ d'application de la directive 2002/73/CE couvre « l'accès à la formation professionnelle ». Cela induit-il bien que les établissements assurant la « formation initiale » et non pas seulement la formation continue ou la formation pour adulte, seront soumis aux modifications législatives en cours en matière de harcèlement sexuel ?

– Si oui, l'actuel projet de loi permettra-t-il de réformer les modalités de traitement des plaintes des victimes de harcèlement sexuel, étant donné que ni le code de la fonction publique ni le code de l'éducation ne sont modifiés ?

– Enfin, les protections dont bénéficient actuellement les salariés du privé au civil s'étendront-ils bien aux personnels des établissements d'enseignement supérieur et s'appliqueront-ils aussi aux étudiant-e-s ?



## *Mobilisation sur la question de la prescription en matière civile*

L'ANEF s'est associée au Collectif des organisations syndicales et associations qui se sont mobilisées sur la question de la prescription en matière civile. En effet, une réforme générale de la procédure, abaissant le délai de prescription à cinq ans aurait eu des effets catastrophiques concernant les actions contre les discriminations, notamment professionnelles où celles-ci s'établissent tout au long de la carrière.

Cette action a connu un succès certain, mais limité. Le communiqué de presse qui suit en rend compte.

### **Communiqué de presse du Collectif des organisations syndicales et associations ayant pris position sur la question de la prescription en matière civile**

Le Parlement a adopté, jeudi 5 juin, un texte portant réforme de la prescription en matière civile, abaissant le délai de prescription de 30 à 5 ans.

Ce texte a suscité, tout au long de son élaboration, la plus vive inquiétude des organisations syndicales et d'un grand nombre d'associations, émues de voir restreindre très fortement les droits à réparation en matière de discrimination des personnes.

Ces organisations et associations, réunies en Collectif, n'ont eu de cesse d'interpeller les parlementaires ainsi que le gouvernement, des effets de la réforme.

Initialement, en effet, le projet envisageait de restreindre à 5 ans la période pour agir en justice (prescription d'action) mais aussi la période ouvrant droit à réparation (prescription du droit). L'action du Collectif a notamment permis d'obtenir que la réparation porte sur la totalité de la période au cours de laquelle la discrimination s'est produite.

Comme l'a précisé la Garde des Sceaux, en réponse à une interrogation du collectif « le texte consacre le principe général de la réparation intégrale du dommage, laquelle peut notamment prendre la forme d'un reclassement du salarié victime de la discrimination ».

Une avancée dont le Collectif se félicite.

Pour autant, si le danger de voir le texte initial adopté a été écarté, il n'en reste pas moins que la bataille en matière de discriminations est loin d'être terminée. Les membres du Collectif continueront à agir, dans les entreprises comme devant les tribunaux, pour que le principe d'égalité progresse.

CGT – Confédération générale du travail ; CFDT – Confédération française démocratique du travail ; FSU – Fédération syndicale unitaire ; SAF – Syndicat des avocats de France ; SM – Syndicat de la magistrature ; ANEF - Association nationale des études féministes ; CLASCHEs – Collectif de lutte anti-sexiste contre le harcèlement sexuel dans l'enseignement ; CNDF – Collectif national des droits des femmes ; Coordination lesbienne en France ; Cqfd : Fierté lesbienne ; GISTI : Groupe d'information et de soutien des travailleurs immigrés ; Homoboulot ; LDH – Ligue des droits de l'homme ; L'Interassociative-LGBT – Lesbienne, gaie, bi et trans.



# Statuts de l'ANEF

## Association nationale des études féministes

ARTICLE 1 - Il est fondé entre les adhérentes aux présents statuts une association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et le décret du 18 août 1901, ayant pour titre : « Association nationale des études féministes » (ANEF). Son siège social est fixé à Paris : 9 bis, rue de Valence 75005. Il pourra être transféré sur simple décision du bureau.

ARTICLE 2 - L'association se propose d'être un lieu de réflexion, d'échanges et de confrontations. Elle se donne comme but principal la promotion des études et recherches féministes, sur les femmes et sur les rapports de sexe et de genre, notamment par :

- l'enseignement, la formation, la création et la recherche, dans et hors institution ;
- la diffusion et la valorisation de ces recherches et de ces problématiques au moyen de publications, colloques, séminaires, rencontres, annuaires, etc. ;
- la création d'enseignements féministes à tous les niveaux d'enseignements ;
- la création de postes, d'équipes et de programmes de recherche dans les organismes publics, parapublics et privés d'enseignement, de formation et de recherches.

Ces buts seront réalisés par toutes actions nécessaires, y compris l'action concertée auprès des pouvoirs publics, régionaux, nationaux et internationaux.

L'association se donne également pour buts :

- la défense des intérêts professionnels et moraux de ses membres et la lutte contre les discriminations sexistes ;
- le maintien et le développement de relations d'échanges, de respect mutuel et de solidarité entre ses membres ;
- le développement de liaisons avec les associations et les groupes nationaux ou étrangers, la participation aux réseaux européens et internationaux d'études féministes.

ARTICLE 3 - Peuvent devenir membres de l'association les femmes, sans distinction de nationalité, qui sont en accord avec les buts de l'association, et

s'engagent à travailler à leur réalisation. Les demandes d'adhésion sont adressées au conseil d'administration.

L'association admet également, à titre d'associés, des groupes des institutions, et les individus qui soutiennent ses objectifs. La qualité de membre se perd par démission, non-paiement de la cotisation ou tout autre motif prévu au règlement intérieur.

ARTICLE 4 - Les ressources de l'association comprennent : le montant des cotisations, les dons, legs et subventions accordées pour le fonctionnement et la réalisation des buts de l'association dans les limites fixées par la loi.

ARTICLE 5 - L'assemblée générale comprend tous les membres de l'association. Elle se réunit au moins une fois par an sur convocation du conseil d'administration. L'ordre du jour est indiqué sur les convocation. La présidence est assurée par un membre du conseil d'administration.

Les assemblées générales extraordinaires sont convoquées par le conseil d'administration, soit à son initiative, soit à la demande transmise au conseil d'administration du cinquième des membres.

ARTICLE 6 - L'assemblée générale est l'instance souveraine. Elle définit les orientations. Le conseil d'administration est élu pour 2 ans par l'assemblée générale des membres à jour de leur cotisation et dans un souci de représentativité des régions conformément au règlement intérieur. Il désigne en son sein chaque année un bureau formé au moins d'une présidente, une secrétaire, une trésorière, et suscite la mise en place de commissions responsables devant lui. Toutes les décisions du conseil sont prises de façon collégiale.

ARTICLE 7 - Un règlement intérieur est établi par le conseil d'administration qui le fait approuver par l'assemblée générale. Il est destiné à préciser les statuts et à fixer les divers points non prévus par ceux-ci notamment ceux qui ont trait à l'administration interne de l'association.

ARTICLE 8 - La révision des présents statuts ne pourra avoir lieu qu'à la suite d'une proposition présentée à l'assemblée générale, soit par le conseil d'administration, soit par un cinquième des membres inscrits. Le vote ne pourra avoir lieu qu'à une prochaine assemblée générale qui sera convoquée sur cet ordre du jour. La décision est prise à la majorité des membres inscrits.

ARTICLE 9 - La dissolution de l'association est prononcée par les deux tiers au moins des membres présents à l'assemblée générale convoquée sur cet ordre du jour et représentant la majorité absolue des membres inscrits. Une ou plusieurs liquidatrices sont nommées par cet assemblée et l'actif, s'il y a lieu, est dévolu conformément à l'article 9 de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et au décret du 16 août 1901.



Association nationale des études féministes

## BULLETIN D'ADHÉSION 2008

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Pays : .....

J'ai pris connaissance des statuts de l'ANEF.

*Signature :*

Membre adhérent-e : 45 € (revenus mensuels supérieurs à 1 500 €)  
30 € (revenus mensuels inférieurs à 1 500 €)  
15 € (pour les étudiant-e-s, sur justificatif)  
10 € (pour les adhérentes d'EFiGiES, Bulletin électronique seulement)

Membre associé-e : 50 €

Service du Bulletin seul : 50 € (institutions)

L'adhésion est annuelle (année civile janvier-décembre) et inclut l'abonnement au Bulletin.

***Règlement et bulletin d'adhésion ou d'abonnement à renvoyer à l'ordre de :***

***ANEF – 34, RUE DU PROFESSEUR-MARTIN 31500 TOULOUSE***





# Bulletin de commande

## *Actes des journées de l'ANEF*

Brochures disponibles au secrétariat de l'ANEF : 34, rue du  
Professeur-Martin 31500 Toulouse.

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

.....

### **Cocher les brochures commandées**

	<b>PRIX</b>
<input type="checkbox"/> Pouvoir, parité, représentation politique	7 €
<input type="checkbox"/> Études féministes, militantisme et mouvement des femmes	7 €
<input type="checkbox"/> Les féministes face à l'antisémitisme et au racisme	7 €
<input type="checkbox"/> Lien sexuel, lien social	7 €
<input type="checkbox"/> Femmes, féminisme, féminité : représentations et ruptures	7 €
<input type="checkbox"/> Féminisme et polar	7 €
<input type="checkbox"/> École : inégalités de sexe	7 €
<input type="checkbox"/> Études féministes : quelle visibilité ?	7 €
<input type="checkbox"/> Désexisation et parité linguistique	7 €
<input type="checkbox"/> Violences sexuées et appropriation des espaces publics	7 €
<input type="checkbox"/> Annuaire 2000 des adhérentes	17 €

**Total de la commande : ..... €**

***Prière de joindre le règlement à la commande.***

